REGION GUADELOUPE

# Stratégie «GUADELOUPE 2020»

## Plan d'actions de la Région Guadeloupe pour la programmation des fonds européens 2014 - 2020

l'Europe s'engage en Guadeloupe avec le FEDER

*Le présent document expose la manière dont la Région Guadeloupe envisage de travailler en partenariat avec l'Union Européenne dans le cadre de la stratégie Europe 2020 en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive. Il s'agit d'un* ***document évolutif*** *qui sera amendé. Ainsi, ce plan d'action présente les principales orientations ainsi que les choix stratégiques qui pourraient éventuellement être mis en œuvre au cours des six prochaines années.*

# SOMMAIRE


INTRODUCTION GENENERALE DES REGIONS ULTRAPERIPERIQUES ..... 5

Mot de la Présidente du Conseil régional de la Guadeloupe ..... 9

INTRODUCTION ..... 11

Les objectifs spécifiques de la Guadeloupe pour 2014-2020 ..... 12

Partie I ..... 14

Pour un soutien des ..... 14

politiques européennes à la stratégie ..... 14

« Guadeloupe 2020 » ..... 14

Les principaux défis et opportunité de la stratégie « Europe 2020 » en Guadeloupe ..... 15

Défi N°1 : Vers une « croissance intelligente » pour moderniser et diversifier l'économie locale. ..... 15

Défi N°2 : Vers une « croissance durable » pour protéger les ressources naturelles. ..... 16

Partie II ..... 17

Défi N°3 : Développer l'emploi en faisant de l'augmentation des qualifications et la lutte contre la pauvreté des enjeux majeurs. ..... 17

GUADELOUPE 2014-2020 : ..... 17

VERS UNE REGION ULTRAPERIPHERIQUE INNOVANTE ET COMPETITIVE

ANCREE DANS SON ENVIRONNEMENT REGIONAL ..... 17

Défi n°4 : Vers une « insertion régionale » qui permet de coopérer avec les pays voisins sur le volet économique et socio-culturel ..... 18

Des défis qui peuvent être relevés grâce à une meilleure utilisation de l'article 349 du TFUE ..... 19

- *Pour une intégration renforcée de la Guadeloupe au marché unique (rapport SOLBES) ..... 19*
- *L'extension du Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité (POSEI) à d'autres filières, une solution pour dynamiser les secteurs d'activité (Rapport LETCHIMY) ..... 20*
- *Préconisations du Comité Economique et Social Européen (CESE) ..... 20*

Partie II ..... 21

Guadeloupe 2014-2020 : ..... 21

Vers une région ultrapériphérique ..... 21

innovante et compétitive ancrée ..... 21

dans son environnement régional ..... 21
AXE 1 : RENFORCER LA COMPETITIVITE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE GUADELOUPEEN A L'AIDE D'UNE DIVERSIFICATION ECONOMIQUE ..... 22
Objectif 1 ..... 22
Développer les secteurs émergents afin de dynamiser l'ensemble du tissu économique guadeloupéen ..... 22
*ENTREPRISES ..... 22*
*RECHERCHE ET INNOVATION ..... 24*
*TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC) . 27*
Objectif 2 ..... 28
Moderniser les secteurs traditionnels afin de développer la production locale ..... 28
*TOURISME ..... 28*
*AGRICULTURE ..... 31*
*PECHE ET AQUACULTURE ..... 34*
*TRANSPORT ..... 37*
*CLIMAT ET ENERGIE ..... 39*
*GESTION DES RESSOURCES ..... 42*
*GESTION DES DECHETS ..... 43*
AXE 3 : FAVORISER L'EDUCATION, LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL POUR REDUIRE LES RISQUES D'EXCLUSION SOCIALE ET DE PAUVRETE ET INTEGRER DAVANTAGE DE GUADELOUPENS AU MARCHE DU TRAVAIL ..... 44
*FORMATION ET EMPLOI ..... 45*
*COHESION SOCIALE ..... 48*
*SANTE ET SOLIDARITES ..... 50*
AXE 4 : FAVORISER LA PARTICIPATION DE LA GUADELOUPE AUX PROGRAMMES HORIZONTAUX ..... 52
- Le programme de Recherche Horizon 2020 ..... 52
- Le programme COSME : un outil ad hoc pour les PME mais inaccessible aux PME de la Guadeloupe ..... 53
- BEST : une action préparatoire ancrée et en cohérence avec les priorités du territoire ..... 53
- Le programme Changement social et Innovation sociale : développer l'économie sociale et solidaire en Guadeloupe ..... 54

CONCLUSION GENERALE ..... 56
ANNEXE : Tableau des Programmes Horizontaux et autres fonds européens d'intérêt pour la Guadeloupe ..... 57
REFERENCES ..... **Error! Bookmark not defined.**

## INTRODUCTION GENENERALE DES REGIONS ULTRAPERIPERIQUES

Les régions ultrapériphériques (RUP) – la Guadeloupe, la Guyane française, la Martinique, la Réunion, Saint-Martin, les Açores, Madère et les îles Canaries – partagent des caractéristiques spécifiques définies à l'article 349 du TFUE. Au 1er janvier 2014, Mayotte deviendra une région ultrapériphérique de l'UE.

Elles constituent une réalité unique et forment un ensemble au sein de l'Union européenne, distinct des autres régions européennes, caractérisé essentiellement par :

- Un très grand éloignement par rapport au continent européen, renforcé par l'insularité, voire même par la double insularité ou par l'enclavement. Isolées dans leurs espaces géographiques et largement excentrées des grands courants d'échanges, les RUP sont confrontées à l'impossibilité de tirer pleinement profit des avantages du marché de l'Union européenne.
- Une étroitesse du marché local et donc la dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits.
- Des conditions topographiques et climatiques difficiles, taille réduite, vulnérabilité face au changement climatique et aux phénomènes météorologiques extrêmes.
- Un voisinage de proximité exclusivement composé de pays tiers de l'UE ou un espace totalement isolé, deux enjeux stratégiques en termes d'insertion et de coopération.

La permanence et le cumul de ces caractéristiques constituent des contraintes structurelles qui nuisent gravement au développement économique, social et territorial de ces Régions. Cette réalité justifie un traitement spécial et différencié. Si en droit, l'Europe reconnaît la situation singulière des RUP sur la base du statut de l'ultrapériphérie, dans les faits, sa mise en œuvre reste mitigée. Pour cette raison, la Conférence des Présidents des Régions ultrapériphériques n'a de cesse de plaider en faveur d'un engagement politique renouvelé de la part des institutions européennes envers les RUP.

* *

*

La communication de la Commission du 20 juin 2012 intitulée « *Les régions ultrapériphériques de l'Union européenne: vers un partenariat pour une croissance intelligente, durable et inclusive* » actualise en cinq axes (accessibilité, compétitivité, insertion régionale, dimension sociale et changement climatique) la stratégie de développement qui accompagnera les RUP dans l'accomplissement des priorités de la Stratégie EUROPE 2020 en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive.

Aussi et dans un scénario accompli, il aurait été indispensable que soient « évalués systématiquement les effets des politiques européennes sur les RUP, notamment lors de la réalisation d'analyses d'impact » (Conclusions du Conseil du 14 juin 2010). Sur cette base, les spécificités de l'ultrapériphérie auraient mérité d'être intégrées dans les propositions législatives de la Commission.

Dans ce contexte, la Conférence des Présidents des RUP rappelle sa position exprimée à l'occasion de la XVIIIe Conférence qui s'est tenue à Horta (Açores) le 14 septembre 2012, et qui met en exergue la nécessité de franchir un pas supplémentaire dans la mise en œuvre de la stratégie telle que proposée par la Commission européenne en juin 2012, avec des instruments européens sectoriels appropriés et des ressources dédiées. Cette orientation exige des solutions pertinentes, équilibrées, conjointes et cohérentes.

La communication de la Commission propose d'élaborer un plan d'action[1] à partir de priorités de développement, toutes politiques publiques confondues. Chaque plan d'action privilégiera par conséquent, une démarche synthétique, ascendante et évolutive, ciblant les besoins territoriaux et les réponses pour y faire face.

Ne pas disposer à ce jour d'un cadre législatif et financier clairement établi, laisse planer nombres d'incertitudes. Au-delà de ces difficultés et au moment de se fixer un cap pour le développement des territoires sur 2014-2020, les RUP réaffirment leur ambition de dynamiser leurs économies, de préserver leurs secteurs traditionnels, d'agir dans des domaines innovants et à haute valeur ajoutée, de créer des emplois et donc de s'inscrire résolument dans une dynamique de croissance.

En présentant un plan d'action, les RUP démontrent leur volonté et leur implication dans l'accomplissement des axes de la Stratégie de l'UE en faveur de l'ultrapériphérie. Cet exercice n'aura de sens, *in fine*, que si les instruments mis à disposition sont à la hauteur des ambitions affichées. Pour atteindre les résultats escomptés, les RUP doivent aussi pouvoir compter sur le soutien de toutes les parties prenantes impliquées.

Cependant, il n'existe pas de modèle unique de développement. Si la valorisation des atouts des RUP doit être prise en compte, elle ne saurait à elle seule permettre de relever tous les défis qui se posent et de corriger les déséquilibres persistants. Les contraintes structurelles permanentes appellent un traitement différencié pour tenir compte des réalités des RUP.

C'est la raison pour laquelle les RUP font valoir une logique territoriale qui leur est propre et qui constitue une opportunité d'application innovante des politiques européennes.

Dans ce contexte et dans le cadre du calendrier des réformes des politiques pour la période 2014-2020, le plan d'action s'inscrit dans une approche coordonnée avec :

- Les stratégies des fonds européens (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP) et les accords de partenariat pour 2014-2020.
- Les stratégies à développer dans le cadre d'autres programmes à fort impact territorial, tels que POSEI (agriculture et pêche) dont l'acquis doit être préservé pour l'avenir.
- Toutes autres stratégies développées de façon transversale, que ce soit à l'échelle européenne (notamment les programmes en faveur de la recherche, de l'environnement, de l'éducation) à l'échelle nationale (programme national de réforme par exemple) ou à l'échelle des territoires (schémas de développement économique, de transports, entre autres).

1 « (…) *chaque RUP est invitée à élaborer un plan d'action définissant, via des objectifs et des étapes, la manière dont elle envisage de mettre en œuvre la stratégie «Europe 2020», en tenant compte de sa situation individuelle et des différents instruments disponibles mentionnés dans la présente communication* ».

La complémentarité et la cohérence des objectifs et des priorités du plan d'action s'apprécient également au regard de cadres législatifs horizontaux notamment sur la politique commerciale commune, la concurrence, les marchés publics et l'environnement.

## UN PLAN D'ACTION PLACÉ SOUS LE SCEAU DE L'AMBITION ET DE L'EXIGENCE

Dans un contexte empreint d'incertitudes juridiques et financières, les Régions ultrapériphériques anticipent pour garantir une reprise de la croissance, développer des emplois stables dans un contexte socio-économique aujourd'hui fortement dégradé.

Cet exercice s'inscrit dans la continuité de leurs propres réflexions qui ont abouti à l'adoption de Memoranda en 2009 et en 2010, ainsi qu'à la publication de différentes contributions aux consultations publiques de la Commission européenne (cohésion territoriale, Stratégie Europe 2020, transports, aides d'État, recherche et innovation, marché intérieur, politique maritime, etc.).

Le Mémorandum conjoint de mai 2010 adopte une approche novatrice et invite la Commission européenne à rechercher un triple équilibre à l'égard de l'ultrapériphérie, tout en se fondant sur la stratégie qu'elle a développée en 2004 sur la réduction du déficit d'accessibilité, l'amélioration de la compétitivité et l'insertion régionale :

- Un équilibre entre les atouts et les contraintes structurelles
- Un équilibre entre les volets internes et externes des politiques européennes afin d'éviter les incohérences au moment de leurs mises en œuvre.
- Un équilibre entre l'adaptation des politiques européennes de droit commun et la déclinaison d'instruments sectoriels spécifiques.

Le Mémorandum incite à ce que toutes les politiques de l'Union, qui s'appliquent dans les RUP, intègrent une logique de cohérence territoriale qui aille au-delà du nouvel objectif dit « de cohésion territoriale » tel qu'érigé par le Traité de Lisbonne. Ainsi, les RUP peuvent constituer de véritables espaces pertinents d'expérimentation pour une mise en œuvre cohérente et intégrée des politiques de l'Union au niveau territorial, sur la base d'une gouvernance multi-niveaux (européen, national, régional).

Les principes d'égalité des chances, de cohérence, de valorisation des atouts et de partenariat appelés « fondamentaux de Cayenne » constituent, depuis 1999, le socle de la stratégie de développement des RUP. Ils ont été complétés, en 2010, par deux nouvelles orientations que sont les principes de proportionnalité et de réalité de l'ultrapériphérie.

Si au fil du temps la Commission européenne a mis en exergue les principes de valorisation des atouts et de partenariat au travers de communications adoptées en 2004 et en 2008, il est aujourd'hui nécessaire de franchir un pas supplémentaire pour donner corps aux autres principes : égalité des chances, cohérence, proportionnalité et réalité.

Plusieurs dimensions doivent servir de fil conducteur au cadre européen à établir pour la programmation 2014-2020 et irriguer de manière transversale toutes les politiques européennes :

Prendre en compte le statut de l'ultrapériphérie de l'article 349 du TFUE, qui justifie, *per se*, une application adaptée, y compris dérogatoire, des politiques et actions de l'Union européenne aux RUP ;

Respecter les principes de réalité et d'égalité des chances des citoyens quel que soit leur lieu de résidence est primordial, surtout en ce qui concerne l'accès aux équipements et services en réseaux (de type services d'intérêt économique général). On ne saurait par exemple, expliquer les différences de traitement des citoyens des RUP en termes de continuité territoriale ou numérique. Les services d'intérêt économique général constituent un exemple de persistance de discriminations y compris dans les secteurs les plus stratégiques comme le numérique, les transports, l'eau, l'énergie.

Mettre en œuvre les principes de cohérence et de proportionnalité : les révisions successives des aides d'Etat n'ont jamais intégré l'exigence de cohérence entre les différentes finalités des aides pourtant nécessaires pour les bénéficiaires potentiels. De même, la réglementation en matière environnementale portant notamment sur les émissions de gaz à effet de serre, dans le domaine du transport aérien, méritent une attention particulière au regard de la situation des régions ultrapériphériques pour éviter toute disproportion des impacts y afférents.

Dans cette optique et contrairement à l'orientation privilégiée dans la communication de la Commission européenne du 20 juin 2012[2], les fonds structurels ne sauraient réduire, seuls, toutes les disparités territoriales, encore moins répondre, seuls, aux besoins de financement qu'implique l'ambition commune d'une stratégie rénovée de l'ultrapériphérie. La politique de cohésion exige une coordination très étroite avec les autres politiques qui ont un fort impact territorial, dans un souci d'efficacité et de rationalisation des programmes à mettre en place.

Le présent plan d'action va bien au-delà de cette exigence en traçant les voies d'une stratégie de projection qui soit au service d'une vitalité territoriale assumée. Mais pour se déployer à sa juste mesure, cette stratégie de projection n'est pas dissociable d'une stratégie d'expérimentation : Expérimenter, c'est adapter le cadre aux réalités de l'ultrapériphérie, c'est inventer de nouvelles formules qui, de façon pragmatique, permettent aux RUP d'inventer leur modèle économique de demain. A cette forte volonté exprimée au niveau régional doit désormais correspondre une véritable ambition européenne de l'ultrapériphérie.

C'est dans cet esprit que ce Plan d'action s'inscrit : celui de faire prévaloir une logique d'activité et de responsabilité, seule garante d'un développement économique intelligent, durable et inclusif.

2 COM(2012) 287 Final

## Mot de la Présidente du Conseil régional de la Guadeloupe

Nous sommes depuis plusieurs années engagées, en tant que Régions Ultrapériphériques d'Europe, dans une démarche de valorisation et de prise en compte de nos spécificités au sein des politiques européennes.

Statut spécifique de RUP dans les traités européens, dérogation du droit communautaire pour l'adapter à nos régions éloignées du continent européen, allocations additionnelles…L'ensemble des avancées acquises par nos territoires - que sont la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, la Réunion, Madère, les Açores et les Canaries – à l'issue des négociations avec l'Europe, sont le fruit d'une longue collaboration.

C'est un travail de longue haleine de défendre ensemble nos spécificités de RUP, agrémenté de volontés politiques fortes, d'une farouche détermination, de nombreux échanges avec la Commission européenne, mais aussi basé sur une grande complicité entre nos Régions…

A l'heure où se négocient les prochains fonds européens pour 2014 – 2020, intégrer directement nos problématiques de Régions Ultrapériphériques à la stratégie « Europe 2020 » sera un grand pas en avant afin de mieux prendre en compte nos spécificités, car nous avons enfin la parole pour exprimer clairement nos besoins.
Nos territoires aspirent eux-aussi à devenir des économies compétitives, créatrices d'emplois et respectueuses de l'environnement d'ici 2020 !

La Guadeloupe est déjà pleinement engagée dans cette démarche, mais les efforts réalisés au cours de ces dernières années pour assurer un meilleur développement économique et social de notre région, ne sont pas encore à la hauteur des attentes légitimes de nos concitoyens.

En dépit des difficultés rencontrées, la Guadeloupe ne perd pas espoir de sortir de cette crise, avec le soutien de l'Europe. Aussi, nos spécificités devront davantage être prises en compte dans les politiques européennes.

Nous devons pleinement utiliser l'article 349 du TFUE, et ce au maximum de ses possibilités ; forts des préconisations du rapport SOLBES qui indique : « dans le cadre de la fixation d'une nouvelle stratégie pour le marché unique, il convient (…) de s'assurer de l'utilisation adéquate et systématique de l'article 349 du TFUE ».

Cet article a certes servi de fondement juridique à la mise en place d'un dispositif propre aux RUP, mais les réalités hétérogènes de la Guadeloupe ne sont pas

toujours complètement retranscrites dans des domaines tels que les transports, l'énergie, le tourisme ou encore le commerce extérieur. L'enveloppe de compensation des surcoûts s'en trouve aussi limitée, dans la mesure où il existe de nombreux verrous réglementaires actuellement.

L'histoire de l'Europe doit donc s'écrire davantage avec les Régions Ultrapériphériques, sur la base de nos propres propositions de développement.

La Guadeloupe en 2020 devra être un territoire où l'innovation et la compétitivité seront au service du développement humain. En tant que présidente de Région, j'accorde une attention tout à fait particulière à l'être humain, qui doit être la principale préoccupation des politiques publiques.

Dans les six prochaines années, notre territoire devra réduire considérablement son taux de chômage grâce à la modernisation, la diversification des secteurs traditionnels (tourisme, agriculture, pêche), et à des investissements importants dans les secteurs émergents (TIC, recherche et innovation).

Chaque Guadeloupéen est un acteur important qui nous permettra de construire l'Europe de demain.

J'œuvrerai ardemment pour que l'insertion régionale de notre archipel soit renforcée, en multipliant les échanges économiques et culturels avec nos voisins.

Je tiens donc à saluer l'initiative de la Commission européenne de vouloir intégrer davantage les RUP, et de tenir compte de nos spécificités dans un plan d'actions propre à chaque région.

A l'aube de cette nouvelle programmation européenne 2014-2020, tous mes vœux d'espoir et de réussite accompagnent cette démarche collaborative.

Ensemble, construisons la Guadeloupe de demain, avec les fonds européens !
Ensemble construisons les RUP de demain, avec un fort soutien européen !

**Josette BOREL-LINCERTIN,**

**Présidente de la Région Guadeloupe**

## INTRODUCTION

**Innovation, durabilité, inclusion :** telles sont les ambitions poursuivies par l'archipel guadeloupéen qui s'inscrit en cela pleinement à l'intérieur la stratégie Europe 2020 et la stratégie renouvelée pour les RUP définie par la Commission Européenne.

Micro-économie insulaire, le principal moteur de croissance de l'économie reste la consommation des ménages avec un secteur tertiaire qui prend de plus en plus d'importance par rapport aux secteurs traditionnels (agriculture, pêche et tourisme). Le tissu économique guadeloupéen fait preuve d'un fort dynamisme marqué par un taux élevé de création d'entreprises, signe d'un esprit d'entreprise à valoriser et soutenir dans l'avenir[3]. Le territoire peut également compter sur son expertise scientifique d'excellence et son potentiel en matière d'innovation et de recherche pouvant impulser l'innovation et la diversification au sein des différentes des filières et secteurs d'activité. L'archipel dispose également d'un potentiel en matière d'énergies renouvelables et de filières émergentes (aquaculture, pharmacopée, matériaux spécifiques au contexte local, etc.).

Dès 1989, l'intervention de l'Union Européenne via les fonds structurels, l'apport des fonds nationaux et le dynamisme du secteur privé ont permis à la Guadeloupe de s'inscrire dans un processus dynamique de croissance. Cet élan a néanmoins subi, l'impact de la crise économique de 2008, renforcé par la présence des handicaps structurels[4] impliquant des surcoûts dans les différents secteurs d'activités (transport, pêche, etc.).

Aujourd'hui une relance durable du dynamisme économique doit passer par un appui réglementaire au niveau européen avec notamment une meilleure utilisation de l'article 349 du TFUE et un meilleur soutien des programmes horizontaux et ce au-delà des fonds de cohésion. C'est avec ce soutien que la Guadeloupe saura relever pour les prochaines années, les principaux enjeux de son développement :

**En termes de compétitivité** : constitués en majorité de PME-TPE, la plupart des secteurs d'activités ont un besoin de structuration des acteurs, de modernisation et d'adaptation de leurs outils productifs pour tendre vers une diversification. Le financement des entreprises (capital-risque) et leur investissement en projet d'innovation sont limités par le faible engagement du secteur bancaire et la faible présence d'investisseurs privés potentiels.

**En termes d'inclusion sociale** : Le taux de chômage[5] est particulièrement élevé[6]. Une part importante des personnes en âge de travailler est souvent amenée à quitter le territoire[7]. A cela s'ajoute un fort taux d'illettrisme et de déscolarisation précoce qui conduit à un niveau de qualification insuffisant de la population.

[3] En 2010, près de 27 000 entreprises du secteur marchand (hors agriculture) se sont implantées en Guadeloupe, employant 47 000 salariés. La très grande majorité d'entre elles (26 000) sont des micro-entreprises, surtout présentes dans le commerce et la construction. Par conséquent, on observe une certaine faiblesse de la sphère productive locale qui reste atomisée et non structurée.

[4] Les divers handicaps structurels sont mentionnés dans la partie Tronc commun du présent document.

[5] http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php/Unemployment_statistics_at_regional_level/fr

[6] Près de 80% en longue durée et près de 53% de chômage chez les 15_24 ans, eurostat 2012

[7] Un jeune de 18 à 24 ans sur quatre quitte l'archipel, souvent à cause de la poursuite de ses études supérieures en France hexagonale et à l'étranger ou s'expatrie en raison d'un accès à l'emploi difficile localement.

**En termes de développement durable** : des pressions importantes sont exercées sur le foncier. La prévention face aux risques naturels (renforcement du bâti) ainsi que le partage des connaissances avec les îles environnantes soumises aux mêmes contraintes sont des axes de développement majeurs.

La Guadeloupe possède néanmoins des atouts et des opportunités de croissance. A la lumière de la stratégie Europe 2020 de l'Union européenne, ce plan d'action souhaite mettre en avant « la vision d'une Guadeloupe dynamique et innovante » dont les contraintes et handicaps structurels, s'ils sont bien appréhendés et accompagnés d'un point de vue réglementaire, peuvent laisser place à un archipel guadeloupéen attractif et hautement compétitif.

Le soutien de l'Union Européenne s'avère nécessaire au développement de l'archipel, il passe cependant par une meilleure adaptation des règles communautaires et une plus grande flexibilité des règles d'utilisation de fonds européens. L'économie guadeloupéenne, tout comme celle des autres RUP, doit faire face à un retard de développement économique par rapport à l'économie européenne du fait notamment de son caractère insulaire. Son désenclavement et une plus grande intégration de la Guadeloupe dans son environnement régional est une priorité.

C'est donc, dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 »,et en tenant compte de la réalité guadeloupéenne, que la Région Guadeloupe souhaite tout en continuant la modernisation de ses infrastructures, accélérer le triangle de la connaissance (recherche, innovation et enseignement supérieur), pour améliorer la compétitivité des entreprises, créer des emplois et promouvoir une politique climatique et énergétique ambitieuse.

Rédigé dans le contexte de la préparation des accords de partenariat et des Programmes Opérationnels (PO) des fonds sous le Cadre Stratégique Commun (CSC), l'ambition du plan d'action « Guadeloupe 2020 » présenté ici est d'aller bien au-delà. Une large consultation des représentants des institutions économiques et sociales de Guadeloupe, a permis à ceux-ci d'exprimer leurs préoccupations, attentes et propositions. Cette consultation s'est élargie avec la mise en ligne de la stratégie « Guadeloupe 2020 ». Le nombre de réponses importantes témoigne d'une volonté des guadeloupéens de participer à l'élaboration d'un tel document. La stratégie « Guadeloupe 2020 » se décline ainsi en deux parties. La première partie plus stratégique fixera les défis, les atouts et les priorités de financement tandis que la seconde plus opérationnelle mettra en exergue les priorités et besoins de développement identifié pour les six prochaines années.

## Les objectifs spécifiques de la Guadeloupe pour 2014-2020

Le plan d'action de la Guadeloupe s'articule autour des trois objectifs de croissance intelligente, durable et inclusive définis par la Stratégie « Europe 2020 ». En tenant compte de ces besoins, les 5 objectifs spécifiques suivant ont été définis pour la Guadeloupe sont:

1. **Favoriser l'emploi et la formation dans une économie insulaire frappée par le chômage et la précarité**

2. **Moderniser l'économie guadeloupéenne et les entreprises par un soutien à l'innovation, la diversification et l'intégration dans le bassin caribéen**

3. **Préserver, valoriser l'environnement et la biodiversité en Guadeloupe**

4. **Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale en luttant contre la violence, l'exclusion sociale et la pauvreté**

5. **Développer la participation de la Guadeloupe à l'élaboration de programmes horizontaux tels que Cosme ou Horizon 2020.**

# Partie I

# Pour un  soutien des politiques européennes à la stratégie « Guadeloupe 2020 »

## Les principaux défis et opportunité de la stratégie « Europe 2020 » en Guadeloupe

*Afin de renforcer le dynamisme et l'attractivité du territoire, il convient que les politiques européennes puissent s'adapter à la réalité économique et sociale locale du territoire. Le défi sera de développer une croissance intelligente, durable et inclusive en Guadeloupe en tenant compte des spécificités territoriales.*

**Défi N°1 : Vers une « croissance intelligente » pour moderniser et diversifier l'économie locale.**

Le développement d'avantages compétitifs dans les filières émergentes représente une perspective prometteuse et réaliste en termes d'opportunités de croissance et d'emplois. Les exigences à remplir sont cependant nombreuses pour accompagner ce changement vers la diversification économique.

**L'insularité.** Du fait de l'étroitesse de son marché intérieur, l'archipel guadeloupéen dépend fortement de ses échanges avec l'extérieur. Ces principaux partenaires restent la France hexagonale et les Départements Français d'Outre-Mer de la région (Martinique et Guyane). Même si la Guadeloupe s'est considérablement développée et modernisée, il existe toujours un retard de développement et les problèmes de mobilité intérieure restent persistants. La crise qu'a connue la Guadeloupe en 2009 a permis de mieux mettre en évidences ces problèmes.

Elle a cependant aussi laissé des traces indélébiles sur le tissu économique et social de l'archipel.

**L'accessibilité au marché unique** est un enjeu crucial. Plus de 7000 km sépare l'archipel du continent européen. En tant que RUP, la Guadeloupe est de fait confrontée à l'éloignement et rencontre des obstacles à son intégration. La population doit faire face à des coûts élevés dans les domaines des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), des transports et de l'énergie

**La compétitivité et l'attractivité** constituent les deux dimensions essentielles au développement économique. En Guadeloupe, les entreprises souffrent d'un déficit de compétitivité lié à leur taille, l'étroitesse du marché, la difficulté d'accéder à des marchés extérieurs, le coût du travail élevé par rapport aux pays voisins et d'un apport en ingénierie de projet insuffisant. L'enjeu principal sera de développer les conditions qui favorisent l'innovation, des opportunités de croissance nouvelle et l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

**Les TIC** se confrontent à deux principaux freins qui impactent directement le développement économique :

- La difficulté des professionnels à concevoir et à formaliser de façon transverse de nouvelles formes d'organisations au regard des possibilités offertes par les systèmes d'information et l'usage des T.I.C.
- Une infrastructure et des compétences techniques globalement insuffisantes pour garantir, aux professionnels, aux administrations et aux usagers, une qualité et une continuité de service satisfaisante.

**Défi N°2 : Vers une « croissance durable » pour protéger les ressources naturelles.**

L'archipel guadeloupéen peut être considéré comme une synthèse des différents écosystèmes présents dans l'arc des Petites Antilles.

**Développement durable.** Avec plus de 20 ans d'expérience sur cette question, la Région Guadeloupe s'est engagé dans la mise en place de son plan énergétique régionale, le **PRERURE**[8]. La politique volontariste de l'archipel vise l'autonomie énergétique en se basant sur la recherche et l'innovation avec les laboratoires des énergies renouvelables[9]. Des projets à succès peuvent déjà être cités : RTG, logiciel innovant de calcul énergétique des bâtiments ; Cap Theodore ; les véhicules rechargeables avec des panneaux solaires ou encore la production d'électricité via les fibres de canne à sucre (Rebecca). Bien que 50 entreprises aient pu développer une expertise locale, le secteur souffre actuellement d'une absence de perspectives de développement (formation, demande faible, manque de foncier, stockage etc.). De même, une plus forte sensibilisation de la population aux problématiques écologiques et environnementales, manque encore. Renforcer les synergies créées est un enjeu crucial pour le développement économique et social à l'horizon 2020.

**Protection de l'environnement.** La gestion des déchets est alarmante : il existe de nombreux retards dans la mise en conformité des installations existantes, et le renouvellement d'unités de traitement ou de valorisation des déchets. Les opérations de collectes sélectives sont peu efficaces, voire insuffisantes par rapport aux nombreux dépôts sauvages observés. Par ailleurs, près de 5 000 hectares de la Surface Agricole Utilisable (SAU) sont contaminés par des pesticides, notamment le chlordécone, largement utilisé, il y a quelques années pour la culture de la banane, et désormais interdit. Cette pollution contamine les eaux, les organismes aquatiques

[8] Plan énergétique Régional pluriannuel de prospection et d'exploitation des Energies Renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'Energie, 2008: http://www.guadeloupe-energie.gp/politique-energetique/strategie-regionale-2/la-politique-energetique

[9] Les sources d'énergies renouvelables sont diverses :
- La géothermie qui constitue la ressource la plus productive avec la centrale de Bouillante
- L'utilisation de la bagasse, en cogénération avec le charbon à la centrale thermique du Moule. Cette source d'énergie présente un potentiel de développement limité par le volume de production de canne à sucre.
- L'éolien qui est déjà bien implanté
- Le photovoltaïque où des projets émergent lentement
- L'hydraulique qui est limité dans son développement par rapport à son impact écologique important, à l'exception toutefois de turbines intégrées aux canalisations d'eau d'irrigation. La valorisation des courants sous-marins est peu développée.

et certaines productions cultivées sur les sols concernés. Il s'agit d'une pollution qui a des répercussions directes sur la santé des guadeloupéens[10].

**Efficacité énergétique**. Il existe un fort potentiel de valorisation et d'exploitation de différents gisements de biomasse qui existent sur le territoire. Mais, la consommation énergétique de la Guadeloupe demeure très carbonée. La production d'électricité pour l'ensemble du territoire provient actuellement en majorité de ressources fossiles importées (pétrole et charbon), dont la consommation croissante relève prioritairement des secteurs du transport, de l'industrie et de l'habitat (la Guadeloupe se différencie des autres DOM par l'importance du secteur résidentiel). La Guadeloupe s'est ainsi engagée à réduire de 40% ses consommations énergétiques pour 2030 et à augmenter la part des énergies renouvelables à 50%. Toutefois, l'augmentation de la part des énergies renouvelables reste limitée technologiquement à 30% de stockage possible[11].

**Les risques naturels et le changement climatique**. L'arc antillais est particulièrement exposé aux risques naturels majeurs. Avec les impacts attendus du changement climatique, tels que les changements de saisonnalité, l'intensification et l'aggravation des inondations, des périodes de sécheresse et des aléas cycloniques, les secteurs de l'agriculture et de la pêche sont souvent fortement touchés. Ces phénomènes naturels ont des conséquences sur la sécurité alimentaire et hydrique de la Guadeloupe dont la vulnérabilité est exacerbée par son caractère insulaire. Ces secteurs devront être accompagnés afin de faire face à ces risques naturels. Par exemple afin de pallier aux problèmes de sécheresse, des projets hydrauliques pourraient voir le jour.

**Défi N°3 : Développer l'emploi en faisant de l'augmentation des qualifications et la lutte contre la pauvreté des enjeux majeurs.**

**Emploi et Formation :** Pour assurer à l'économie guadeloupéenne une compétitivité, tant dans son développement endogène que dans son développement à l'export, il est impératif que les ressources humaines que renferme la population active bénéficient de compétences spécialisées et de haut niveau, qui constituent une exigence des employeurs. Faute de pouvoir disposer de travailleurs qualifiés en nombre suffisant, le marché du travail continuera à exclure, faisant peser des risques conséquents sur la cohésion sociale. La stratégie 2020 de l'Union européenne qui repose sur l'édification d'un marché du travail plus diversifié qui permet d'accroître de participation, trouve en Guadeloupe un accueil très favorable. Avec plus d'un tiers de la population sans qualification, un taux d'illettrisme qui en 2007 atteignait près de 25%, un taux de chômage de 22,8% en 2012 et supérieur à 50% s'agissant du chômage des jeunes, plus d'un quart des emplois salariés qualifiés de précaires, 50% de la population relevant des minima sociaux,

[10] Dans un article daté du 21 juin 2010 dans *Journal of Clinical Oncology*, des chercheurs de l'Inserm montrent que l'exposition au chlordécone est significativement associée à une augmentation du risque de survenue du cancer de la prostate chez les hommes

[11] Limite fixée par EDF afin d'assurer la stabilité du réseau électrique.

**Egalité des chances.** En 2011, le taux de jeunes en situation d'illettrisme est de 20,1%, ceux en difficulté de lecture représente 34% des jeunes de la Journée de Défense et de Citoyenneté. Des dispositifs d'actions et d'aides ont déjà été mis en place par la Région Guadeloupe à destination des jeunes en difficulté, des étudiants et des jeunes diplômés mais ils doivent être renforcés. L'objectif d'égalité des chances doit également passer par une plus grande mobilité interne et externe.

**Egalité Homme/Femme.** Dans le milieu professionnel, les femmes restent moins bien traitées que les hommes. L'ensemble des indicateurs présentés par l'INSEE ainsi que ceux de la Direction du travail le prouvent. Même si les inégalités salariales à poste équivalent sont légèrement moins flagrantes qu'en France hexagonale, la Guadeloupe n'échappe pas à cette règle. Les violences faites aux femmes représentent un véritable fléau dans la société guadeloupéenne. La Région Guadeloupe a signé le 18 juin 2013, un protocole avec les services de l'Etat, les organismes sociaux, les établissements publics et les associations afin de lutter contre les violences faites aux femmes. La Région Guadeloupe doit poursuivre l'accompagnement des associations qui aident les familles en difficultés (crèches, soutiens scolaires…)

**Le vieillissement de la population.** Le marché du travail en Guadeloupe subira à moyen terme l'effet désastreux du vieillissement de la population et se traduisant par la réduction de la population active. En 2040, la Guadeloupe aura le même nombre d'habitants qu'en 2013 et sa population active qui compte aujourd'hui 165 000 personnes devrait compter moins de 100 000 habitants à défaut d'afflux migratoire. Les premiers effets de ce qu'on est en droit de qualifier de péril démographique devraient apparaître dès 2020, imposant, dès aujourd'hui une plus grande adaptation de la main d'œuvre au marché du travail et l'emploi du plus grand nombre d'actifs.

## Défi n°4 : Vers une « insertion régionale » qui permet de coopérer avec les pays voisins sur le volet économique et socio-culturel

La position géostratégique de l'archipel guadeloupéen[12] est un atout pour sa croissance intelligente, durable et inclusive et pour le rayonnement de l'UE dans le bassin caribéen. En effet, la commission reconnait le rôle des Antilles françaises comme « ambassadrices de l'UE dans l'océan Atlantique »[13] ainsi que leurs capacités de propagation de « l'influence » de l'UE par des relations établies avec les territoires voisins.

Dans ce sens, un changement stratégique a été opéré par la Guadeloupe avec une volonté de participation et d'implication accrue aux échanges et aux négociations sur le futur de l'espace Caraïbes, notamment via l'adhésion au sein d'organisations de la zone: la Communauté du Bassin Caraïbe (CARICOM), au forum de la Caraïbe (CARIFORUM), à l'Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale (OECS), à l'Association des Etats de la

[12] A près de 600km des côtes de l'Amérique du Sud, à 2200km des USA, 300km de la Barbade.
[13] Les régions ultrapériphériques de l'Union européenne: vers un partenariat pour une croissance intelligente, durable et inclusive, COM(2012) 287 final.

Caraïbe (AEC) et la Commission Economique pour l'Amérique Latine et la Caraïbe (CEPALC)[14]. Dans la même logique, la Guadeloupe a souhaité avoir des relais au sein du réseau diplomatique français dans les Amériques. Depuis le 1er juin 2013, six chargés de mission de coopération régionale sont en poste[15]. De même, les projets à vocation économique[16] présentant un intérêt commun pour la Guadeloupe et les pays tiers voisins peuvent s'articuler autour de thématiques diverses : partenariats public/privé sur les secteurs émergents (pharmacopée, biomasse, etc.) et traditionnels (organisation caribéenne du marché de la pêche par exemple) entre autres.

Cependant, pour que l'insertion régionale soit optimale, il convient d'identifier les possibilités de coordination des instruments financiers de l'UE et de les rassembler au sein d'un instrument unique comme le préconise le rapport SOLBES.
Cette coopération peut s'appuyer sur « Une part de 10%, des fonds FEDER affectés à la coopération territoriale et pouvant être dépensés hors de l'UE ».
Une meilleure prise en compte de la vulnérabilité de l'économie des RUP et donc de la Guadeloupe, devrait également être faites lors de la conclusion d'accords de partenariat économique entre l'UE et les pays tiers. L'impact de l'APE conclut avec la région Caraïbes reste sur les DFA reste encore à évaluer. En cohérence avec la stratégie Europe 2020, la Guadeloupe doit pouvoir s'affirmer comme une plateforme commerciale et interrégionale dans la zone caraïbe.

**Des défis qui peuvent être relevés grâce à une meilleure utilisation de l'article 349 du TFUE**

- **Pour une intégration renforcée de la Guadeloupe au marché unique (rapport SOLBES)**

Le 12 octobre 2012, Pedro Solbes Mira a remis au Commissaire européen Michel Barnier un rapport contenant 22 recommandations sur l'intégration des régions ultrapériphériques dans le marché unique. Comme le souligne ce rapport, « *les RUP sont favorables à un marché qui s'adapte et s'équilibre en tenant compte de la plupart des politiques européennes d'intérêt (concurrence, transports, TIC, recherche, pêche etc.), pour davantage de cohérence et d'égalité.* ***Certaines politiques européennes connaissent une déclinaison difficile dans les RUP et sont même susceptibles de générer des impacts négatifs du fait d'une transposition mécanique ou disproportionnée****. En conséquence, les RUP se voient parfois pénalisées, voire exclues des bénéfices du marché intérieur. Elles plaident donc pour un changement d'approche dans la conception des politiques européennes, qui tienne véritablement compte de leur réalité et qui s'appuie sur l'article 349 du TFUE*».

[14] La Guadeloupe est membre associé de la CEPALC depuis aout 2012. Le processus d'adhésion aux autres organisations est en cours.
[15] Ils sont basés à Sainte-Lucie, Panama, Venezuela, Miami, Québec, et à la République dominicaine.

[16] A titre d'exemple, un projet, « Géothermie Caraïbe » a notamment vu le jour avec le gouvernement de la Dominique. Une ouverture sur les autres pays de la Caraïbe permettrait donc aux entreprises guadeloupéennes de disposer d'un marché plus vaste et d'amortir leurs investissements.

Ainsi il souligne qu'il existe un ensemble d'initiatives européennes qui permettent de tenir compte des spécificités des RUP, dans des domaines tels que la concurrence, la fiscalité (octroi de mer), la politique douanière, l'agriculture, la recherche, le commerce et les transports. Selon le rapport, « les lignes directrices de la Commission concernant les aides d'État à finalité régionale (LDR) prennent en compte les handicaps des RUP et définissent une série de critères spécifiques pour l'octroi d'aides au fonctionnement dans les régions ». Ainsi, à la différence des autres régions, **(article 107-3 a)** dans lesquelles les aides au fonctionnement doivent toujours être temporaires, diminuer avec le temps et être progressivement abandonnées lorsque les régions visées atteignent une convergence réelle avec les régions plus prospères de l'UE, il indique qu'il est « possible de mettre en place dans les RUP des aides régionales au fonctionnement qui ne sont ni dégressives ni limitées dans le temps ».
En matière de concurrence, et en l'absence d'un régime d'aide, l'aide publique versée en vue de favoriser le développement économique d'un secteur devrait être considérée comme compatible au marché intérieur. L'éligibilité de l'aide publique s'appuie sur l'Art. 107 du TFUE[17].

- **L'extension du Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité (POSEI) à d'autres filières, une solution pour dynamiser les secteurs d'activité (Rapport LETCHIMY)**

Dans son rapport remis le 24 mai 2013 au Premier Ministre Jean-Marc AYRAULT, le Député Serge LETCHIMY rappelle la nécessité d'usage de **l'article 107. 3 a)**. La mise en place de mécanismes de compensation des surcoûts des intrants pour la pêche et d'autres filières (par exemple une action concertée pour la baisse du prix du carburant) implique une extension du POSEI aux productions de pêche destinée au marché local. La possibilité d'affecter du POSEI y compris aux productions commercialisés localement permettrait de compenser les surcoûts de production liés à l'éloignement et de soutenir la production locale.

- **Préconisations du Comité Economique et Social Européen (CESE)**

L'avis rendu par le CESE le 20 mars 2013 intitulé « Communication de la Commission - Les régions ultrapériphériques de l'Union européenne: vers un partenariat pour une croissance intelligente, durable et inclusive » propose également une meilleure utilisation de l'article 349 du TFUE.

Dans sa recommandation 1.5, le CESE rejoint la position de M. LETCHIMY et estime que « l'instrument POSEI doit être évalué et élargi à toutes les productions agricoles et non agricoles des RUP. » En ce qui concerne l'utilisation de l'article 349

[17] *2. Sont compatibles avec le marché intérieur:*
*b) les aides destinées à remédier aux dommages causés par les calamités naturelles ou par d'autres événements extraordinaires,*
*3. Peuvent être considérées comme compatibles avec le marché intérieur:*
*a) les aides destinées à favoriser le développement économique de régions dans lesquelles le niveau de vie est anormalement bas ou dans lesquelles sévit un grave sous-emploi, ainsi que celui des régions visées à l'article 349, compte tenu de leur situation structurelle, économique et sociale*,
*c) les aides destinées à faciliter le développement de certaines activités ou de certaines régions économiques, quand elles n'altèrent pas les conditions des échanges dans une mesure contraire à l'intérêt commun,*
*d) les aides destinées à promouvoir la culture et la conservation du patrimoine, quand elles n'altèrent pas les conditions des échanges et de la concurrence dans l'Union dans une mesure contraire à l'intérêt commun,*

du TFUE, la recommandation 1.6 du CESE précise que l'article « doit être réellement mis en œuvre dans un certain nombre de politiques européennes, telles que la concurrence, les marchés publics, la pêche et l'environnement, de manière à tenir compte des réalités géographiques et climatiques spécifiques aux RUP. »

Enfin, le CESE affirme que « les réticences actuelles de la Commission européenne à cet égard semblent peu justifiées au regard de la lettre du Traité ».

# Partie II

# Guadeloupe 2014-2020 : Vers une région ultrapériphérique innovante et compétitive ancrée dans son environnement régional

## Objectif 1

## Développer les secteurs émergents afin de dynamiser l'ensemble du tissu économique guadeloupéen

### ENTREPRISES

**Créer un cadre favorable à la création, au développement d'entreprises et d'emplois durables**

- **Enjeux spécifiques**

L'impact négatif de la crise mondiale financière puis économique et la crise sociale locale de 2009 a profondément détérioré le dynamisme du tissu économique guadeloupéen. En effet, même si les données statistiques au niveau régional sont encore fragmentaires, la plupart des indicateurs économiques montrent que la crise n'a pas épargné l'archipel : essoufflement de la consommation des ménages, des investissements, repli général du climat des affaires[18]…
Les entreprises guadeloupéennes sont de plus confrontées à des contraintes particulières (un marché de petite taille et des surcoûts de production liés à l'insularité).

Le soutien aux TPE/PME(qui sont majoritaire dans le tissu industriel) constitue, de ce fait, une priorité essentielle pour le développement de l'activité économique en Guadeloupe, afin de leur permettre de faire face à la concurrence de plus en plus forte des entreprises des pays tiers voisins. Les difficultés d'accès des TPE/PME au financement (accès au capital risque, faible fond de roulement) est un problème réel pour le développement de leurs activités. Ces entreprises constituent la première force d'embauche locale.

D'une part, il y a « l'absence de fonds de roulement, les contraintes de compétitivité qui ouvrent en droit national comme en droit communautaire, des possibilités d'adaptation du droit applicable aux entreprises et aux activités économiques[19]. »Et d'autre part, « la réglementation dans le domaine des services financiers qui s'applique dans les RUP sans exception ou dérogations particulières». Les prestataires de services financiers opérant dans les RUP sont donc soumis aux mêmes règles et aux mêmes contrôles que les prestataires opérant dans le reste de l'UE.

Le soutien au tissu économique et entrepreneurial de la Guadeloupe passe par la mise en place d'écosystèmes d'innovation (clusters, pôles de compétitivité, technopole). Cette structuration sous forme de pôle de compétence peut contribuer au développement de filières économiques émergentes (les énergies renouvelables, le numérique, les matériaux adaptés, l'écotechnologie, la biodiversité, la pharmacopée, etc)[20]. Le soutien aux entreprises devrait également faciliter la

[18]IEDOM, Panorama des outremers, séminaire RUP organisé par la Datar le 12 avril 2013, Paris.
[19] Rapport de Serge LETCHIMY, page 49
[20] La thématique des TIC et celle de la recherche et de l'innovation en lien avec le développement de filières

production de normes juridiques accessibles et adaptées, sans pour autant porter atteinte au droit du travail.

| Créer un cadre favorable à la création d'entreprise et à l'emploi durable | |
|---|---|
| **Action 1**<br><br>**Favoriser le développement et le maintien de l'activité économique des entreprises** | • Lever la contrainte des 150 km pour l'éligibilité à la coopération transfrontalière qui est inadaptée au contexte géographique de la Guadeloupe<br><br>• Mettre en place une structure collective d'appui en recherche, développement et innovation aux industries agro-alimentaires guadeloupéennes<br><br>• Créer un observatoire économique régional<br><br>• Alléger la procédure de vérification du respect des règles d'aides d'Etat lors de l'octroi d'une aide au fonctionnement au titre de l'allocation spécifique additionnelle du FEDER.<br><br>• Exempter de notification certains types d'aides au fonctionnement, notamment les compensations de surcoûts liés aux transports de marchandises et celles dont le montant d'aide par bénéficiaire n'excède pas 10% du chiffre d'affaires annuel net.<br><br>• Assouplir les règles de concurrence et les régimes d'aides, il convient d'établir un cadre spécifique pour les aides au transport entre les RUP et les pays et territoires tiers voisins. Ceci permettrait de faciliter les échanges, promouvoir l'internationalisation des entreprises des RUP et favoriser l'essor de la dimension extérieure du marché unique<br><br>• Créer une certification euro-RUP pour l'exportation des produits fabriqués dans les RUP<br><br>• Assurer la continuité territoriale numérique pour que les entreprises guadeloupéennes puissent bénéficier davantage du marché unique numérique |
| **Action 2**<br><br>**Améliorer l'accès au financement pour les TPE et les PME** | • Établir un dialogue avec le *« Groupe BEI »* (Banque européenne d'investissement - BEI144) et le Fonds européen d'investissement (FEI 145) pour explorer la possibilité de contribuer à l'amélioration de l'accès au financement des TPE/PME des RUP, en soutenant la création de fonds d'investissement de proximité dans chaque RUP et le développement de marchés de capital-investissement régionaux<br><br>• Créer un instrument européen de micro-crédit visant à favoriser le |

émergentes sont traitées aux deux points suivants.

| | |
|---|---|
| | développement des entreprises (pouvant accéder difficilement aux prêts bancaires)<br>• Promouvoir la création d'entreprise par les femmes en leur facilitant l'accès aux financements |
| **L'insertion régionale à travers les entreprises** | • Favoriser l'implantation d'entreprises locales dans les pays voisins<br>• Encourager l'exportation des produits et des services locaux vers les pays voisins<br>• Accompagner les pays voisins dans l'évolution de leur propre corpus juridique<br>• Faciliter les échanges, l'internationalisation des entreprises guadeloupéennes et le développement de plateformes logistiques, des obligations de service public entre les RUP et les pays et territoires tiers voisins en accord avec les autorités de ces pays et territoires.<br>• Etablir un cadre spécifique pour les aides au transport des marchandises entre les RUP et les pays et territoires tiers voisins<br>• Mettre en place une instance régionale dans le domaine de l'agroalimentaire<br>• Assurer la protection de la production locale par rapport aux produits et services à bas coût de pays tiers voisins |

## RECHERCHE ET INNOVATION

### Exploiter le potentiel de la recherche et de l'innovation au profit des entreprises

- **Enjeux spécifiques :**

*Secteur phare en Guadeloupe, la recherche et l'innovation reste pénalisé par un manque d'appui à la structuration et à la coordination des acteurs ainsi que par un faible accès et une absence des thématiques «outremer » dans les fonds européens.*

### Développer une démarche partenariale au niveau régional et européen

La recherche et l'innovation est sans aucun doute l'un des secteurs les plus porteurs de la Guadeloupe avec le déploiement du plus important dispositif des outremers en la matière. Des infrastructures d'excellence (on en totalise 20) associées à une forte présence de centres, université et instituts de recherche de qualité confèrent au territoire, une expertise de haut niveau reconnue au niveau international dans certains domaines.

Son insularité lui confère un rôle tout désigné de laboratoire d'expérimentations[21]. Le territoire est propice à l'émergence d'innovations et au développement d'un

[21] Des axes de recherche ont émergé ces dix dernières années : (Maths et NTIC/ Sciences humaines, sociale et juridiques/biodiversité continentale et marine tropicale/Risques naturels/Santé en milieu tropicale/Energies et comportements des matériaux.

avantage compétitif en matière de consommation d'énergie, de biodiversité, de gestion des risques, de savoir-faire spécifiquement tropical entre autres.

Dans la future programmation 2014-2020, la Guadeloupe devrait pouvoir compter sur son meilleur atout et se positionner en tant que leader sur le marché de l'innovation technologique et non technologique.

La qualité reconnue des équipes de recherche contraste, cependant, avec le **déficit de structuration des acteurs et d'outils de transferts de connaissances** tel que les instituts techniques, les clusters, plateformes. En découle un manque de coordination certain, des performances individualisées (plutôt qu'un apport collectif et des échanges d'idée entre acteurs) qui limitent le processus d'innovation. A noter la création récente du pôle de compétitivité *Synerg'île*. Une meilleure coordination des acteurs et un rapprochement avec les entreprises peuvent avoir un impact positif: mutualisation des coûts d'investissement, sous-traitance de l'expertise locale, montée en gamme de la production locale et appui à la diversification. La valorisation et la dissémination des résultats de la recherche restent, toutefois, à structurer.

Au niveau européen, dans les programmes horizontaux de financement de la recherche ou celui dédié à la compétitivité des entreprises, les problématiques des outremers sont insuffisamment prises en comptes voir absentes. La participation à ces programmes devrait cependant être un atout car elle permet de fortement contribuer à l'intégration des centres de recherches à des réseaux européens et internationaux.

Quant à l'offre privée interne ou externe aux territoires, elle reste limitée en matière de prestation de service[22].

**L'émergence d'une économie de la connaissance en Guadeloupe bénéfique au tissu économique local nécessite d'orienter le monde de la R&I davantage vers les TPE/PME afin de les rendre plus innovantes**.

Les phases de test ou d'élaboration de prototypes avant lancement restent difficiles d'accès en termes de ressources humaines, techniques ou financières.

**En ce qui concerne les aides d'Etats dans la R&I, la réglementation ne tient pas compte des spécificités du territoire.** La R&I est aussi touchée par les effets de l'éloignement, l'étroitesse du territoire, les aspects climatiques difficiles et les surcoûts. Ces surcoûts sont liés aux problèmes de masse critique, avec des compétences techniques limitées et la saturation des petites équipes de recherche, la Guadeloupe doit faire appel à des prestataires extérieurs. De même, il conviendrait d'aider les prestataires locaux, peu nombreux, à obtenir une reconnaissance nationale ou européenne en matière de conseil en innovation, les aides pour le conseil pouvant être pris en charge à hauteur de 100%. L'investissement privé ou bancaire est très faible sur les projets d'innovation. Les investisseurs préfèrent miser sur des projets ayant une rentabilité sur le court terme.

Dans sa stratégie de spécialisation intelligente pour la recherche et l'innovation à l'horizon 2020, la région Guadeloupe entend favoriser des actions de sensibilisation

[22] En termes de ressources humaines, la mobilité des chercheurs peine à prendre son essor tandis que l'Université des Antilles et de la Guyane (UAG) souffrent d'un manque d'attractivité. Par ailleurs, l'UAG doit faire face à une insuffisance de l'expertise en gestion de projets innovants.

et d'information d'intérêt général pour développer la culture de l'innovation auprès de tous les acteurs (banques, investisseurs, citoyens, société civile, TPE/PME etc..). La dissémination des résultats se fera auprès d'un large public en vue d'une appropriation collective de cette démarche d'innovation. Des taux d'intensité d'aides majorés dans les phases d'expérimentation et de démonstration mais également pour la constitution et l'animation des Clusters constitueraient des appuis non négligeables pour le secteur.
La future programmation financière 2014-2020 devrait encourager le processus de concertation implémentée en 2009 et contribuer à lever l'ensemble des freins techniques, humains et financiers qui bloquent le processus d'innovation.

| **Exploiter le potentiel de la recherche et de l'innovation** | |
|---|---|
| **Action 1**<br><br>**Renforcer la démarche partenariale et la structuration en réseau des acteurs** | • Encourager la structuration des schémas de collaboration entre réseaux permettant à l'innovation de se développer avec efficacité<br>• Mise en œuvre d'une intelligence territoriale<br>• Coordonner les stratégies des différents acteurs publics et privés<br>• Structuration de la chaîne de l'innovation<br>• Optimisation de l'utilisation des moyens techniques des différents acteurs<br>• Développer les clusters et les pépinières d'entreprises<br>• Développement de clusters, technopôle à l'instar de l'initiative Synerg'île. |
| **Action 2**<br><br>**Valoriser la recherche locale et sa dissémination** | • Développement de la culture de l'innovation de tous les acteurs par des actions de sensibilisation et la formation des chefs d'entreprise et référents de l'innovation<br>• Encouragement à la mobilité « entrante » et « sortante » des chercheurs<br>• Soutenir la mise sur le marché des produits de l'innovation : subventions, études de marché et dépenses promotionnelles (plan marketing)<br>• Assurer une meilleure prise en compte des particularités de la Guadeloupe dans le cadre stratégique commun pour la recherche et l'innovation (CSC) : les objectifs stratégiques des actions de financement de la recherche et de l'innovation et les projets d'appels d'offres lancés dans la foulée devraient davantage prendre en compte les potentialités de recherche insulaires et tropicales.<br>• Valorisation des résultats de la recherche locale<br>• Mise en place d'outils permettant l'acceuil des entreprises innovantes (technopoles, pépinières) |
| **Action 3**<br><br>**Favoriser les liens entre R&I** | • Inciter les entreprises à investir dans la recherche/ développement, la recherche fondamentale et l'innovation |

| | |
|---|---|
| **et TPE/PME** | • Développer les passerelles entre les entreprises et les chercheurs<br>• Soutien à la phase d'amorçage des projets innovants par un accompagnement technique, managérial et financier adapté<br>• Mettre en place une structure collective d'appui en R&D&I pour les entreprises guadeloupéenne en créant une halle technologique<br>• Mutualiser les moyens, les coûts financiers autour du projet de la halle technologique |
| **L'insertion régionale à travers la recherche et l'innovation** | • Favoriser les échanges avec les chercheurs des pays voisins de la Caraïbe<br>• Mettre en place des projets et des programmes de recherche en commun avec les pays voisins<br>• Encouragement à la mobilité « entrante » et « sortante » des chercheurs mise en réseaux avec des centres de recherches aux alentours<br>• Favoriser l'échange des connaissances face à des problématiques similaires<br>• Permettre que l'Union Européenne s'appuie sur la Guadeloupe et les RUP pour renforcer sa place au niveau mondiale dans la lutte contre le changement climatique par la création et le renforcement de réseaux et de systèmes météorologiques en collaboration avec les pays tiers voisins |

## TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

### Améliorer l'accès au TIC pour les particuliers et les entreprises

- **Enjeux spécifiques :**

L'accès à des réseaux de communications électroniques fiables et compétitifs constitue un enjeu crucial pour le développement des secteurs compétitifs en Guadeloupe. La fiabilité des infrastructures doit donc être renforcée. Les interventions dans ce domaine devraient permettre un renforcement de l'autonomie des individus, une meilleure compétitivité des entreprises ainsi que l'efficacité de l'administration publique. L'amélioration des conditions d'utilisation de ces technologies et le partage des données permettront d'accroître l'attractivité du territoire par rapport aux pays voisins. Il convient de soutenir les projets de coopération stratégique ayant pour objectif de renforcer les compétences numériques et l'utilisation des TIC dans les établissements d'enseignement et de formation.
Le soutien public notamment au déploiement des infrastructures nécessaires, a permis de corriger les défaillances du marché. Il a également permis de désenclaver numériquement le territoire en le raccordant au réseau mondial.
Le haut débit devra être déployé sur l'ensemble du territoire. L'utilisation du numérique permettra d'apporter des solutions innovantes à l'ensemble des catégories socioprofessionnelles. Cette utilisation permettra également d'apporter des améliorations dans le domaine de la santé (en rendant plus facile l'accès aux soins de base aux populations les plus reculées) ; de l'accès aux services publics (par une dématérialisation de

ceux-ci avec des points d'accès publics et mise en ligne de services) ; de la formation à distance. L'accompagnement des associations de professionnels de la filière numérique doit permettre de développer des coopérations interentreprises (association, groupement export, clusters, grappes d'entreprises) ;

| Améliorer l'accès aux TIC pour les particuliers et les entreprises | |
|---|---|
| **Action 1**<br><br>**Aménager le territoire** | • Développer l'économie numérique en renforçant l'utilisation des TIC dans les administrations et les entreprises<br>• Mettre en place une stratégie de modernisation des équipements et des infrastructures du territoire<br>• Développer l'offre Internet à très haut débit<br>• Promouvoir l'activité des entreprises qui œuvrent dans les TIC auprès du grand public |
| **Action 2**<br><br>**Démocratiser l'usage des TIC dans le public et le privé** | • Permettre aux entreprises et aux particuliers de bénéficier des TIC dans les domaines de la recherche, de la formation et des services publics.<br>• Faire baisser les prix d'accès à Internet et au téléphone illimité en ouvrant la concurrence en finançant les bornes passantes.<br>• Mettre en place une politique tarifaire favorable pour les communications mobiles (services d'itinérance) |
| **L'insertion régionale à travers les TIC** | • Promouvoir la coopération avec les pays voisins de la Caraïbe à l'aide des TIC |

## Objectif 2

**Moderniser les secteurs traditionnels afin de développer la production locale**

### TOURISME

### Développer un tourisme dynamique, attractif, diversifié et durable

- **Enjeux spécifiques :**

Le tourisme doit faire face à de graves difficultés liées à un contexte concurrentiel fort depuis plusieurs années. En effet, il existe une différenciation des masses salariales qui représentent 40 à 45% du coût d'exploitation contre 15% dans les pays avoisinants. Cependant, il existe un véritable potentiel de développement de l'industrie touristique en Guadeloupe notamment en matière de tourisme durable.

Son développement nécessite de moderniser et d'adapter les équipements et les structures touristiques pour mieux répondre aux nouvelles normes touristiques. Pour faire face à la concurrence des îles voisines, la diversification des produits touristiques est l'un des moteurs de croissance de ce secteur. Tourisme vert, éco-tourisme, tourisme rural, agrotourisme… sont des formes de tourisme innovantes qui trouvent naturellement leur place dans le paysage guadeloupéen. La diversification de l'offre touristique des îles de Guadeloupe appelle à un accompagnement des professionnels du secteur avec une offre de formation adaptée. Tout ceci peut engendrer une diversification de revenus pour les agriculteurs et les pêcheurs, notamment dans le cadre du développement de l'agrotourisme et du pescatourime.

De même, le tourisme intra régional permet de proposer des circuits touristiques encore plus attractifs pour les nouveaux touristes. Dans le cadre de la Zone de Tourisme Durable de la Caraïbe (ZTDC), le développement du tourisme multi-destination permettrait par le biais de nouveaux projets de renforcer les liens et la connectivité avec les pays de la Caraïbe. L'amélioration de la qualité de formation des entreprises et des professionnels du tourisme contribuerait à optimiser les conditions d'hébergements et des séjours touristiques dans le cadre du développement d'un tourisme durable.

Enfin, l'utilisation des TIC permettrait d'innover dans le secteur et de mettre en valeur des sites touristiques sur Internet et dans les médias.

| **Développer un tourisme dynamique, attractif, diversifié et durable** | |
|---|---|
| **Action 1**<br><br>**Dynamiser l'offre d'hébergement touristique et augmenter le niveau moyen de qualité des prestations proposées** | • Accompagner la mutation du parc hôtelier existant<br>• Mettre les hôtels au niveau des standards internationaux<br>• Accompagner la création de structures haut de gamme<br>• Favoriser l'émergence d'une petite hôtellerie de caractère créole, diversifier les formes d'hébergements ( auberge de jeunesse, chalets de montagne, gîtes d'étape….)<br>• Favoriser une offre de prestations plus homogène<br>• Adapter l'offre d'hébergement touristique à la demande de la clientèle nord-américaine |
| **Action 2**<br><br>**Améliorer l'offre de produit touristique** | • Favoriser l'apprentissage de langue étrangère dans la formation des professionnels du secteur<br>• Qualifier les produits (labellisation, normalisation)<br>• Développer une offre de transport maritime par cabotage pour relier les principaux lieux touristiques<br>• Fédérer les actions des divers intervenants de la croisière<br>• Structurer les activités et les mettre en réseau : activités de pleine nature, sites culturels, jardins ou sites de loisirs, artisanat, restauration<br>• Restaurer l'offre de produits touristiques (réhabilitation des établissements thermaux, développer le tourisme des affaires par la construction d'un palais des congrès, et d'un club tourisme d'affaires) |

| | |
|---|---|
| | • Améliorer l'accueil des croisiéristes<br>• Améliorer l'offre de prestation des taxis<br>• Restaurer et développer le tourisme thermal<br>• Améliorer le produit randonnée (amélioration des circuits existants, développement de nouveaux sentiers, enrichir des conditions d'hébergement, faire un inventaire des sites, sentiers et guides opérationnels, utiliser un signalétique adaptée)<br>• Développer le handi-tourisme en créant des infrastructures qui permettraient de recevoir des personnes à mobilité réduite et des personnes handicapées (accessibilité des plages, des sites touristiques, locations de voiture…)<br>• Développer le Tourisme culturel et le tourisme des séniors<br>• Développer les actions de sensibilisation du grand public à la protection des sites touristiques |
| **Action 3**<br><br>**Mettre en place une stratégie pour le développement d'un tourisme International** | • Créer un dispositif de type POSEI pour la filière touristique<br>• Diversifier l'origine des flux touristiques de la Guadeloupe<br>• Poursuivre la recherche de partenariats stratégiques et d'opérateurs<br>• Favoriser la création de clusters du tourisme et des pôles d'excellence<br>• Renforcer l'attractivité de la Guadeloupe en améliorant les infrastructures en matière de transport aérien et terrestre (Modernisation et extension actuelle de l'aéroport Pôle Caraïbe de Pointe-à-Pitre, aménagement du port de Basse-Terre), intégrer davantage la Basse-terre par un couplage promotionnel.<br>• Valoriser le patrimoine historique (Construction d'un musée dédié à l'esclavage « Mémorial Act », projet Musée Christophe Colomb, projet village Caraibes)<br>• Renforcer la place du paysage et du patrimoine **:**Enfouissement des réseaux, mise en valeur des bâtis, créer des « fenêtres » végétalisées<br>• Améliorer le fonctionnement et la qualité urbanistique des bassins de vie **:** Chartes paysagères et architecturales, circulations douces, qualité environnementale<br>• Favoriser la création de festival et d'évènements internationaux (le festival de musique Créole blues à Marie-Galante, le championnat du monde de jet ski offshore Karujet)<br>• Centraliser l'information relative à l'offre touristique en structurant la commercialisation à l'aide des TIC |

| | |
|---|---|
| **Action 4**<br><br>**Soutien à la conservation de la culture et à l'innovation dans le tourismes** | • Sensibiliser la population à travers des campagnes publicitaires sur l'art de recevoir, la connaissance et la valorisation du patrimoine guadeloupéen<br>• Renforcer la formation des professionnels du secteur<br>• Valoriser et aider à la conservation du patrimoine culinaire<br>• Restauration de la biodiversité des espaces naturels touristiques<br>• Encourager le développement de l'e-tourisme |
| **L'insertion régionale à travers le tourisme** | • Faciliter les échanges et augmenter les liaisonsavec les îles de la Caraïbes ainsi qu'avec l'Europe<br>• Favoriser la mise en place d'un tourisme multi-destination avec les pays voisins<br>• Améliorer la connexion au niveau des transports (avions, bateau) avec les pays de la région<br>• Développer des circuits touristiques au sein de la zone<br>• Favoriser la création d'un réseau caribéen des ports de plaisance |

## AGRICULTURE

### Diversifier et renforcer la production locale

- **Enjeux spécifiques :**

L'agriculture est un secteur à fort potentiel mais dont les atouts restent encore à valoriser. Le secteur appelle à « un appui à la diversification, la modernisation des exploitations et d'un appui à la production, transformation, commercialisation et approvisionnement en produits agricoles ». Il convient de soutenir les principaux atouts du secteur (la commercialisation en circuit court, la production traditionnelle, la biodiversité, notamment la pharmacopée) par un transfert de la connaissance (conseils, formations), la dissémination des techniques, la promotion des produits de la région Guadeloupe sur les marchés locaux et extérieurs (identification, labels, communication).

Le vieillissement de la population agricole traduit aussi un besoin de renouvellement des agriculteurs, notamment par une sensibilisation, une promotion du profil métier agriculteur afin de rendre plus attractif le secteur (formations, innovation, recherche et développement, transfert de connaissance).

De même, la mise en œuvre d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs, de services d'assistance-conseil-formation et d'une aide à la transmission des exploitations agricoles

(outils financiers, aide au démarrage, assouplissement des démarches, appui technique) devraient faciliter l'accès à la profession.

D'une manière générale, le maintien de l'activité agricole passe par un soutien important à l'investissement pour une modernisation et une adaptation des installations aux risques sanitaires et climatiques ainsi qu'une aide pour la mise en place d'un système d'accompagnement des entreprises en milieu rural tropical. Un accès aux aides européennes surfaciques permettrait également de limiter les freins liés à la situation du foncier.

La diversification des cultures et la structuration des filières[23], bien que balbutiantes, est un processus en cours. La présence de structures de recherche, de centres/instituts techniques, de dispositifs de formation et d'enseignement et l'implémentation des Réseaux d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA) en 2011 contribuent à créer une dynamique au sein du secteur.

Les freins du secteur agricole et les enjeux de développement durable connexes (une meilleure gestion de l'eau, des déchets agricoles, le développement de pratiques innovantes, la démarche qualité, la chimie verte, la diminution de l'usage de produits phytosanitaires), s'ils sont pris pleinement en compte dans la future programmation, devraient permettre de contribuer à une conciliation productivité/durabilité sur le territoire.

| Diversifier et renforcer la production locale | |
|---|---|
| **Action 1**<br><br>**Renforcer les filières agricoles locales et consolider le régime POSEI en matière agricole** | • Mieux intégrer la profession en industrie agro-alimentaire dans la production locale<br>• Développer de nouvelles filières, de nouvelles spéculations.<br>• Créer une bourse de produits agricoles pour rapprocher producteurs et consommateurs<br>• Rechercher de nouveaux marchés régionaux et internationaux<br>• Soutenir les petites exploitations agricoles<br>• Proroger le régime fiscal applicable au Rhum traditionnel au-delà du 31 décembre 2013 (volet fiscal et volet aide d'Etat) |
| **Action 2**<br><br>**Améliorer la prise en** | • Poursuivre la gestion de la pollution des sols par le chlordécone (adaptation des pratiques au problème du chlordécone – étude de l'incidence de cette pollution sur l'économie locale)<br>• Promouvoir une gestion raisonnée et concertée de la ressource en |

[23] Les productions végétales autres que la banane et la canne représentent près de 40 % de la valeur de la production agricole. Essentiellement destinées au marché local dont elles ne couvrent pourtant qu'une partie des besoins, elles doivent accomplir des efforts importants en qualité et en régularité de l'offre. La maîtrise de l'irrigation, des conditions sanitaires et de l'organisation commerciale constitue les principaux enjeux du développement des productions végétales. Le melon et les productions florales sont les seuls produits de diversification ayant pu conquérir des débouchés à l'exportation. Ailleurs, le faible niveau de formation, l'âge relativement élevé des agriculteurs, de fortes contraintes climatiques, techniques et sanitaires, des coûts de production élevés et un marché local exigu entravent le développement de ces filières de diversification. L'élevage connaît une crise profonde, à l'exception du secteur des œufs, avec l'échec des organisations de producteurs et la situation des abattoirs dont la modernisation a pris du retard. Pour autant, la consommation locale offre un potentiel important pour des produits frais de qualité.

| | |
|---|---|
| **compte de l'environnement** | eau, des sols et du foncier<br>• Faciliter la fourniture et l'utilisation de la biomasse à des fins de production d'énergie ou d'agro-carburant<br>• Former les nouvelles générations à l'adaptation des pratiques agricoles au respect de l'environnement.<br>• Renforcement de l'équipement hydraulique, infrastructure type barrage et irrigation à la parcelle.<br>• Mise en valeur des surfaces agricoles hors champs de la Surface Agricole Utilisable (SAU)<br>• Lutter contre le défrichement<br>• Promouvoir les trames vertes et la continuité écologique |
| **Action 3**<br><br>**Soutenir et renforcer la production et la consommation locale** | • Augmenter la production agricole en substitut d'importation<br>• Renforcer la sécurité alimentaire<br>• Développer les référentiels de coûts de production<br>• Promouvoir les productions locales (labellisation, certification, identification, publicité)<br>• Diminuer la dépendance vis-à-vis des importations (coopération régionale, R&D, pratiques moins demandeuses en intrants)<br>• Optimiser la valeur ajoutée de la production locale par des démarches innovantes (développement de pôles de compétitivité)<br>• Renouveler les générations (encourager l'emploi, rendre le secteur plus attractif, former, sensibiliser, faciliter l'installation des jeunes agriculteurs)<br>• Relever le contingent de rhum agricole à fiscalité réduite applicable au rhum expédié de Guadeloupe en France hexagonale<br>• Valoriser les pratiques des producteurs de vanille, café ou cacao afin que ces filières puissent bénéficier d'aides publiques |
| **Action 4**<br><br>**Renforcer la production endogène afin de dynamiser la production locale à l'aide d'une extension du POSEI** | • Etendre le dispositif du POSEI à la filière de diversification de la production agricole, en favorisant notamment le soutien aux petites exploitations, l'incitation à l'installation de jeunes agriculteurs, le soutien aux productions de fruits et légumes lesquelles bénéficient d'un fort potentiel de développement local.<br>• Etendre l'éligibilité du POSEI aux produits régionaux à forts potentiels de type label pays: le cacao, le café, la vanille, le sucre, les ananas le melon et les épices de la Guadeloupe.<br>• Dans le domaine de l'élevage, accompagner l'accès au marché intérieur par un soutien à l'abattage, à l'encadrement et la mise en place, par les autorités européennes, d'un système de soutien à la trésorerie des producteurs. |

| | |
|---|---|
| **L'insertion régionale à travers l'agriculture** | • Les pays avoisinants sont ici perçus comme une menace concernant le secteur de l'agriculture<br>• Etudes des impacts de l'APE<br>• Utilisation plus fréquentes de mesures de protections, restriction d'accès au marché des DFA (prévu dans les APE mais peu appliqué) |

## PECHE ET AQUACULTURE

### Traiter la pêche guadeloupéenne dans un volet dédié « PCP PRU »

- **Enjeux spécifiques :**

Secteur important en termes d'emploi et de ressources pélagiques, la pêche est un secteur à fort potentiel en Guadeloupe mais qui est soumis à des contraintes réglementaires et financières inadaptées au caractère insulaire du territoire. Il s'agit-là d'une pêche artisanale dont la valeur ajoutée est un poids important pour l'économie de l'île avec en 2011, une production totale de 10 000t soit environ 80 millions d'euros sur base de 878 navires et 1677 actifs occupés. Bien que 70% de la production s'écoule sur le marché local en vente directe, elle ne parvient pourtant pas à satisfaire la demande locale qui représente près de 16000t/an. A l'instar du secteur agricole, le secteur de la pêche est également impacté par des pressions sanitaires et la vétusté des infrastructures. L'absence de modernisation entraîne une concentration de l'activité essentiellement sur les zones côtières. Un redéploiement de l'activité au large via la pêche sélective avec DCP[24] permettrait de diversifier l'activité et de soulager l'exploitation intensive des côtes.

Cette dernière activité est, cependant, soumise à des mesures inadaptées qui interdisent les financements publics de navires et les aides à la construction. En effet, c'est le principal point d'accroche sur la politique de la pêche européenne qui vise à la réduction de la capacité de pêche[25] et par conséquent à l'arrêt des aides et à la modernisation de l'existant, ce qui est en total contradiction avec les spécificités du territoire. Une adaptation de la réglementation européenne aux spécificités du territoire est là aussi également demandée.
L'appui à la structuration du secteur passe par le déploiement de mesures favorisant la formation et la professionnalisation du secteur. En termes de durabilité, la lutte contre des espèces invasives (algues, poisson-lions) et la préservation de la qualité des eaux sont des enjeux majeurs pour réduire la dégradation des zones de pêche. Suite à une contamination des eaux par le chlordécone, une partie de la zone côtière a été interdite à la pêche par arrêté préfectoral.

[24] Le Dispositif de Concentration de Poisson ( DCP) a, en effet, l'avantage de réduire la pression sur les ressources côtières. A cela s'ajoutent une concurrence du bassin régional non soumis aux mêmes normes de qualité, des coûts de production élevés (carburant : gazole et essence à 1.07 €/l au 10 avril 2012) et une pêche «au noir » ou de plaisance sur un marché dit «captif ».

[25] En effet il existe un véritable phénomène de surpêche dans la Méditerranée, mais il s'agit ici d'une situation différente à celle de la Caraïbes

Avec une demande locale croissante, des zones en haute mer non exploitées avec des ressources pélagiques encore inconnues et le développement de pratiques durables, le marché de la pêche reste très attractif et à fort potentiel économique. Un processus de structuration en aval et en amont est en cours et nécessite un appui de niveau européen. Le développement des filières en termes d'investissements dans les infrastructures et à l'aval des filières, la structuration ou encore la mise en place d'une gestion durable des ressources sont des enjeux majeurs pour l'organisation du secteur.
De même, la validation de la création d'un programme européen POSEI pêche ouvrant la possibilité de financer le développement des filières et une coopération régionale renforcée constituent des opportunités de développement du secteur. Par ailleurs, l'aquaculture est un secteur émergent qui pourrait limiter les contraintes liés la pêche en zone côtière. Un volet sur l'aquaculture devrait ainsi par ailleurs, être intégré au « POSEI pêche » pour aider à la structuration de la filière dans des mesures semblables à celle de l'élevage.,

L'aquaculture peut apparaître comme une solution en complément avec la pêche locale face au déficit commercial en produits halieutiques que l'on observe, en UE, en France mais aussi en Guadeloupe. Filière d'avenir pouvant respecter l'environnement et prétendre à une labellisation « bio », l'aquaculture nécessite pour autant un fort investissement sur le long terme qui nécessite un soutien institutionnel et une aide technique plus conséquente pour l'expression de son plein potentiel.

| **Traiter la pêche guadeloupéenne dans un volet dédié « PCP RUP »** | |
|---|---|
| **Action 1**<br><br>**Développer et moderniser les métiers de la mer** | • Doter les organisations professionnelles de moyens humains pour mettre en œuvre les programmes de développement nécessaires à une activité dynamique<br>• Promouvoir l'aquaculture et mettre la recherche au service du développement des métiers de la mer<br>• Créer un marché d'intérêt régional<br>• Développer une ingénierie financière adaptée à la pêche<br>• Mettre fin à « l'exclusion du secteur pêche et aquaculture de l'aide au fret pour les coopératives d'approvisionnement et les fermes aquacoles ; pour l'aquaculture, accompagner les surcoûts à l'approvisionnement des compléments<br>• Restaurer les financements publics dédiés aux navires de pêche artisanale aux motifs de la sécurité, de la prise en charge des captures, de la poursuite du redéploiement de l'effort de pêche vers les ressources pélagiques du large. La Guadeloupe demande également la restauration du financement public des DCP, au motif de permettre aux flottilles artisanales d'accéder aux ressources pélagiques<br>• Disposer de mécanismes permettant la prévention et le traitement spécifique des catastrophes naturelles auxquelles la Guadeloupe et |

| | |
|---|---|
| | singulièrement la filière pêche s'avèrent géographiquement exposée (ouragans, tsunamis, séismes, volcanisme…). |
| **Action 2**<br><br>**Mettre en place un POSEI pêche** | • Renforcer la compétitivité des professionnels de la pêche en Guadeloupe<br>• Permettre l'extension de la compensation à l'ensemble des surcoûts auxquels la filière pêche et aquaculture est confrontée<br>• Etablir un régime qui devra intégrer les dispositifs d'aides aux matériels (filets, panneaux de chalus, bouées, matériels de navigation, emballage cartons, etc.) et aux produits issus de la seconde transformation des produits de la mer<br>• Réactiver les aides à la construction et à la rénovation des bateaux et maintenir les aides à la modernisation, à la reconversion et à la diversification<br>• Mettre en place une allocation d'aides pour l'adaptation des navires au pescatourisme<br>• Permettre la réexportation vers l'UE des produits de la pêche importés en Guadeloupe |
| **L'insertion régionale à travers la pêche** | • Lutter contre l'invasion du poisson lion. *Les pays de la zone Caraïbe se sont déjà rencontrés plusieurs fois pour échanger leurs expériences. Il convient de mettre en place une stratégie commune afin d'éradiquer cette espèce invasive.*<br>• Promouvoir une aquaculture basée à terme sur les espèces locales, privilégiant des productions à faible impact environnemental (notamment moindre dépendance des protéines animales marines sauvages, taille des unités de productions…) ce qui implique les moyens de recherche développement et transfert accrus et une réflexion sur le développement aquacole à l'échelle de la Caraïbe<br>• Solliciter des accords de pêche avec les pays voisins (Venezuela, Aves ; Dominique ; Antigua…). La négociation de ces accords doit impliquer les professionnels et collectivités de Guadeloupe.<br>• Rendre plus souple la gestion des segments de flotte en mettant par l'autorisation de transfert d'un quartier à un autre. Un tel mécanisme est rendu nécessaire par la proximité des bassins et des ressources halieutiques, en particulier dans la ZEE Antilles-Guyane.<br>• Mettre en place des mécanismes d'aides à l'équipement en dispositifs |

de concentration de poissons dans le bassin caribéen

- Intégrer la Guadeloupe dans les marchés régionaux par l'accompagnement du commerce intra-RUP ainsi que par la compensation des surcoûts liés à l'exportation des produits de la pêche à destination de l'UE ou des pays tiers voisins.

## AXE 2 : PROTEGER LENVIRONNEMENT EN RENFORCANT LA DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les caractéristiques naturelles et géographiques de la Guadeloupe sont à la fois sources d'opportunités du fait de la remarquable biodiversité qui y est présente mais aussi de contraintes handicapantes pour son développement. Une croissance durable est donc nécessaire afin non seulement de préserver les atouts naturels du territoire mais aussi de minorer voire de transformer en avantages, les contraintes.

En effet, la petitesse du territoire le rend plus sensible aux pressions exercées par l'activité humaine. Une démarche durable permettrait non seulement de réduire ces pressions mais aussi de développer des technologies vertes à haute valeur ajoutée compétitives. Il s'agit aussi de réduire la dépendance de la Guadeloupe aux ressources fossiles qui sont polluantes mais qui contribuent également à alourdir le déficit extérieur.

Cette orientation passe par une nécessaire amélioration et rénovation des infrastructures et par une plus grande sensibilisation de la population à cette thématique.

## TRANSPORT

### Un territoire intégré doté d'un ensemble d'infrastructures efficaces et efficientes

- **Enjeux spécifiques :**

Du fait de son caractère pluri-insulaire, le développement de la Guadeloupe passe nécessairement par une meilleure accessibilité interne comme externe et donc par une amélioration des transports. Cependant le côté durable ne doit pas être négligé.

En effet, les transports représentant 59% (en 2011) de la consommation d'énergie finale en Guadeloupe, ils contribuent pour beaucoup au déficit de la balance commerciale et à la dépendance aux énergies fossiles. Un schéma d'Aménagement Régional a été élaboré afin de favorisé l'organisation de territoires de développement, attractifs et dynamiques. Si l'accent est mis sur le développement des transports collectifs des aménagements d'envergures ont été également projetés tels que le Grand projet de port, dans l'optique du troisième jeu d'écluses du Canal de Panama. Une valorisation du pôle aéroportuaire et la création de nouvelles zones d'activités économiques sont prévues aussi.

Si la Guadeloupe ne peut réduire son émission carbone au niveau des liaisons aériennes qui sont nécessaires à son désenclavement, des efforts en revanche doivent être faits au niveau des transports collectifs et multi-modaux.

| **Améliorer l'accessibilité en interne et en externe du territoire en préservant l'environnement.** | |
|---|---|
| **Action 1**<br><br>**Doter le territoire d'équipements structurants performants d'ici 2020** | • Moderniser le calibrage de la piste de l'aérogare Pôle Caraïbe pour recevoir des avions dernière génération (par exemple l'Airbus A380…)<br>• Optimiser le réseau routier, piétonnier et cyclable sur les axes Anse Bertrand-Pointe-à-Pitre ; Saint-François-Pointe-à-Pitre; Sainte Rose-Pointr-à-Pitre<br>• Etudier la faisabilité d'un tramway sur ces axes |
| **Action 2**<br><br>**Renforcer l'attractivité des territoires les plus isolés** | • Développer les dessertes routière, portuaire, aéroportuaire, et les TIC dans les territoires les plus démunis<br>• Assister les communes dans la mise en œuvre leur plan de transport urbain<br>• Favoriser l'organisation et la structuration des transports en commun afin d'assurer une certaine autonomie de la population<br>• Poursuivre l'accompagnement du plan de transport routier interurbain du Conseil Général en termes d'infrastructures<br>• Favoriser l'utilisation de la Banque Européenne d'Investissement pour la modernisation des réseaux de transport<br>• Créer une aide au transport de produits organiques dans l'île et entre la Guadeloupe et la Martinique<br>• Allouer une subvention en faveur du transport aérien vers l'île de Marie Galante |
| **Action 3**<br><br>**Intermodalité et développement durable /alternatif du transport** | • Favoriser le regroupement, l'organisation et la structuration des transporteurs logistiques<br>• Optimiser les déplacements et limiter la congestion via une intermodalité maitrisée entre transport maritime, routier et aérien<br>• Favoriser les actions de regroupement d'employeurs autour de plans de déplacement entreprises<br>• Créer des parkings extérieurs avec des navettes reliant les centres villes<br>• Développer les voies de transport en site propre<br>• Favoriser le transport collectif au transport en véhicule individuelle |

| | |
|---|---|
| **L'insertion régionale à travers le transport** | • Mise en place d'un système de transport de marchandises adapté aux volumes échangés avec les îles voisines<br>• Relancer le concept d' « autoroute de la mer » afin de favoriser un transport de marchandises plus propre et multimodal<br>• Développer le cabotage (passagers et marchandises) inter-îles DFA/OECS |

## CLIMAT ET ENERGIE

### Anticiper et prévenir les risques naturels et promouvoir une gestion efficace des ressources naturelles

- **Enjeux spécifiques :**

En ce qui concerne le climat, l'exposition à une multitude de risques naturels de l'absence de ressources fossiles rendent particulièrement vulnérable l'économie guadeloupéenne au moindre choc.

En outre, cette vulnérabilité est en train de s'accroître avec les changements climatiques. La prévention est ainsi de mise de même que la réduction d'émissions carbone. L'effort est donc aussi à poursuivre en termes d'économie d'énergie et de recherche sur des sources d'énergies alternatives. En 2011, 12 % de la production d'électricité provenait d'installations d'énergies renouvelables. Cependant, cette diversification possède une limite technologique fixée à 30% pour l'éolien et le photovoltaïque afin de garantir la stabilité du réseau électrique.

Les conditions de production et consommation énergétique entraînent des surcoûts très importants par rapport à la situation géographique exceptionnelle de la Guadeloupe comme les autres RUP. « Les surcoûts de production électrique dans les territoires français concernés portent à 40% environ la part de la contribution au service public de **l'électricité** (CSPE) que les scénarii d'EDF SEI ZNI estiment à 1400 M€ d'euros pour l'année 2015 (pour l'ensemble du territoire national) » (rapport LETCHIMY)
Dans le domaine de l'énergie, un nouveau modèle de développement s'impose pour la Guadeloupe. Ce nouveau modèle devra garantir la sûreté énergétique de l'archipel et par-dessus tout réduire les surcoûts induits par les caractéristiques géographiques.
Enfin, plusieurs exemples démontrent aujourd'hui la faisabilité technique, économique et financière des énergies renouvelables en Guadeloupe, par exemple les sites de géothermie situés dans la commune de Bouillante. Mais, la faible implication ou le retrait des acteurs privés sur la géothermie risque de freiner le développement de cette filière potentiellement génératrice d'emplois locaux. Par exemple, le refus du Conseil d'Administration d'EDF de financer le projet de géothermie à la Dominique pour rentabilité insuffisante peut être considéré comme

une démonstration de la nécessité de l'évolution de la maitrise d'ouvrage et du mode d'investissement pour le secteur de l'énergie.

Dès lors, il convient d'arrêter des mesures spécifiques dans le domaine énergétique pour remédier aux difficultés liées à l'ultrapériphéricité, notamment l'éloignement, l'isolement, la faible superficie, le relief et le climat difficile et la dépendance économique vis-à-vis de certaines technologies qui ne peuvent être produites localement aujourd'hui.

| **Anticiper et prévenir les enjeux liés aux risques naturels et promouvoir une meilleure gestion des ressources naturelles** | |
|---|---|
| **Action 1**<br><br>**Renforcer la prévention des risques naturels** | • Promouvoir la recherche concertée et pluridisciplinaire, concernant la prévention et l'adaptation au changement climatique en Guadeloupe<br>• Développer les observatoires, la connaissance et les réseaux de surveillance des risques naturels (sismique, volcanique, météorologique, ...) mais aussi de changement climatique<br>• Réduire la vulnérabilité du bâti public prioritaire (écoles et gestion de crise) dans le cadre du plan séisme Antilles (indicateur : nombre de bâtiments confortés ou reconstruits)<br>• Réduire la vulnérabilité du bâti et des infrastructures au risque inondation dans le cadre de la mise en œuvre de la directive inondation (indicateur : population ou habitations soustraites des zones inondables). Perfectionner les dispositifs de gestion de crise (communication, surveillance alerte) |
| **Action 2**<br><br>**Promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique** | • Mise en place d'un observatoire pour mieux mesurer les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (observatoire de l'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et des évolutions du climat) ainsi que les puits de carbone en Guadeloupe<br>• Augmenter de manière significative la part de la géothermie dans le mix de production d'électricité.<br>• Augmenter de manière significative le recours à la biomasse énergie et aux cultures énergétiques pour produire de l'électricité ou des carburants<br>• Exploiter le gisement éolien au maximum de son potentiel<br>• Poursuivre les efforts de développement du photovoltaïque sous toutes ses formes<br>• Développer les réseaux de froid (valorisation de la chaleur fatale, thalasso thermie des mers notamment)<br>• Développer les systèmes de distribution basse tension intelligents (smart grids) afin de favoriser le stockage de l'énergie et le développement des énergies intermittentes<br>• Maîtriser de l'énergie sous toutes ses formes dans les bâtiments |

| | |
|---|---|
| | durables<br>• Exploiter la bagasse qui est une biomasse renouvelable pour produire de l'électricité à l'île de Marie-Galante<br>• Etudier la possibilité d'exploitation de l'énergie marine pour la production d'électricité<br>• Soutenir les dispositifs d'accompagnement du grand public, des entreprises et des collectivités à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables<br>• Inciter les collectivités à mettre en place les plans « climat énergie » |
| **Action 3**<br>**Eduquer et sensibiliser la population guadeloupéenne** | • Soutenir la formation des professionnels à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables<br>• Former les professionnels de la construction dans le domaine du bâtiment durable (RTA et parasismique notamment) (*indicateur : nombre de professionnels formés*).<br>• Développer les actions de sensibilisation et la culture du risque.<br>• Renforcer le transfert des connaissances (actions de sensibilisation, conseil et formation)<br>• Etablir un référentiel d'excellence environnemental de projets |
| **Action 4**<br>**Dynamiser le secteur de l'énergie en l'érigeant comme une filière d'avenir** | • Mettre en place un POSEI énergie pour intégrer une stratégie de développement innovante<br>• Compenser les surcoûts d'acheminement et de commercialisation de l'énergie afin d'obtenir une répercussion effective de l'avantage économique jusqu'à l'utilisateur final.<br>• Soutenir des actions visant la réduction de la dépendance énergétique fossile des RUP et la mise en œuvre de sources d'énergie renouvelables, par exemple dans le cadre du pôle de compétitivité « synergîles ».<br>• Favoriser l'émergence de solutions innovantes via l'investissement dans des programmes de R&I et le développement de projets pilotes. |
| **L'insertion régionale à travers le climat et l'énergie** | • Favoriser la circulation des connaissances et des savoir-faire liés à la prévention des risques<br>• Poursuivre la collaboration de projets liés au développement d'énergies renouvelables comme le projet de géothermie en Dominique<br>• Faciliter, fluidifier et diminuer le coût des échanges avec les pays voisins |

## GESTION DES RESSOURCES

### Promouvoir une utilisation rationnelle des ressources disponibles

- **Enjeux spécifiques :**

Le problème de pollution reste particulièrement prégnant : contamination du sol au chlordécone, augmentation de la pression du foncier, l'artificialisation des sols et la salinisation des nappes phréatiques.

Pour cela, en plus des mesures de préservations et de sauvegarde des milieux naturels et des espèces, une mise à niveau des infrastructures est également nécessaire que ce soit au niveau de la gestion des déchets, de l'assainissement ou de l'eau ainsi qu'une plus grande sensibilisation des populations.

A cet égard, le programme BEST[26] constitue une véritable opportunité d'améliorer la gestion des ressources du territoire.

| Promouvoir une utilisation rationnelle des ressources disponibles sur le territoire | |
|---|---|
| **Action 1**<br>**Doter le territoire d'équipements structurants performants d'ici 2020 dans le domaine** | • Des déchets en permettant la mise en œuvre du PDEDMA (réduction de la quantité de déchets, valorisation, mise à niveau des infrastructures de traitement)<br>• De l'eau (réduire les fuites du réseau actuellement de près de 50%, résoudre les problématiques de distribution d'eau en côte sous le vent et dans le nord Grande-Terre)<br>• De l'assainissement (construction et réhabilitation des équipements de traitement, préservation des masses d'eau). |
| **Action 2**<br>**Assurer une meilleure prise en compte de la préservation de l'environnement** | • Assurer une meilleure prise en compte de la préservation de l'environnement et des ressources dans les projets de constructions neuves<br>• Prévenir et lutter contre l'artificialisation des terres et préserver les continuités écologiques<br>• Maîtriser les pressions sur les ressources grâce à un plan d'action concerté et validé<br>• Analyser les possibilités de valorisation des autres produits de la forêt<br>• Appliquer et adapter les normes réglementaires dans la filière bois<br>• Etudier la faisabilité d'une filière de recyclage du bois |

[26] Le programme Best est présenté dans la partie portant sur les programmes horizontaux.

| | |
|---|---|
| **Action 3**<br>**Promouvoir et préserver le patrimoine naturel et culturel** | • Assurer une cohérence des actions en matière de biodiversité par la mise en œuvre du Schéma Régional du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité et une meilleure coordination des différents acteurs intervenant dans ces domaines<br>• Donner toute sa place au développement du patrimoine culturel comme vecteur de diversification économique et touristique en définissant notamment une stratégie et une planification des actions |
| **L'insertion régionale à travers la gestion des ressources** | • Participer à des réunions techniques de portée régionale |

## GESTION DES DECHETS

### Eriger une filière d'avenir et créatrice d'emplois

- **Enjeux spécifiques :**

La valorisation des déchets constitue « une filière économique d'avenir » pour l'économie guadeloupéenne. C'est un secteur de croissance et potentiellement créateur d'emplois. Pourtant, cette filière est peu ou pas exploitée**.** Les carences sont nombreuses. On peut déplorer l'absence de stratégies inter-régionales pour valoriser les déchets lié notamment à l'existence de frein réglementaire. Ce manque de coordination contribue à ralentir le développement de cette « filière d'avenir ». De même, il convient de souligner l'inexistence d'une aide au fret ou d'aide spécifique à la filière déchet pour les échanges intra-RUP et RUP-pays tiers. L'aide spécifique existante concerne seulement les échanges avec l'Europe continentale pour les produits dits dangereux, ce qui conduit à devoir les ramener vers l'Europe. Ainsi, afin de lancer cette filière d'avenir en Guadeloupe, il convient tout d'abord, de procéder à une mise à niveau des infrastructures de gestion des déchets des ménages et des entreprises. Cette démarche doit être également associée à une gestion durable de la biodiversité des milieux naturels mais aussi à renforcer la prévention des risques de pollution sur l'ensemble du territoire.

| **Dynamiser la gestion des déchets en tant que filière d'avenir et créatrice d'emploi.** | |
|---|---|
| **Action 1**<br>**Valoriser la** | • Renouveler l'aide spécifique de valorisation des déchets<br>• Pour les échanges RUP-RUP, créer des mesures spécifiques d'aide afin de favoriser la mutualisation des déchets et des matières |

| | |
|---|---|
| **gestion des déchets sur l'ensemble du territoire guadeloupéen** | premières qui en sont issues, par l'obtention d'une masse critique<br>• Créer une niche industrielle actuellement inexploitée en faisant évoluer le principe du désenclavement économique au sein des bassins territoriaux de proximité<br>• Adapter le statut des déchets pour parvenir à un ancrage industriel à partir de leur valorisation dans chaque bassin régional<br>• Organiser une filière d'amendements organiques avec les gisements de déchets organiques de la Guadeloupe<br>• Poursuivre l'organisation du tri sélectif dans les communes avec le syndicat de traitement de déchets SITCOM<br>• Valoriser les déchets du secteur bois |
| **L'insertion régionale à travers la gestion des déchets** | • Mettre en cohérence les volets internes et externes de la politique de valorisation des déchets, sur le plan de la coopération économique avec les pays voisins<br>• Assouplir les normes européennes afin d'optimiser la gestion des déchets à l'échelle de DFA/OECS ; |

## AXE 3 : FAVORISER L'EDUCATION, LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL POUR REDUIRE LES RISQUES D'EXCLUSION SOCIALE ET DE PAUVRETE ET INTEGRER DAVANTAGE DE GUADELOUPENS AU MARCHE DU TRAVAIL

De nombreux ménages guadeloupéens vivent en dessous du seuil de pauvreté. Plusieurs indicateurs permettent de vérifier cette situation de précarité grandissante[27].

[27] 45 000 bénéficiaires du RSA
- 16% des enfants en situation de pauvreté
- 29% de la population couverte par la CMU-C
- une insuffisante qualification des populations
- une situation d'illettrisme (1/5) et de déscolarisation précoce préoccupante
- un chômage endémique autour de 22,6% des actifs (52,9% pour les 18-25 ans)
- un pouvoir d'achat des catégories modestes fortement impacté par le coût de la vie supérieur à celui de la métropole.

Ces phénomènes de pauvreté génèrent de fortes disparités aux différents âges de la vie : mortalité infantile élevée (9,05‰ contre 3,6‰ en France), décrochage scolaire, difficulté d'insertion notamment des jeunes, chômage massif, précarité socioéconomique des personnes handicapées et personnes âgées. En outre, les études démographiques indiquent qu'en raison du vieillissement accéléré de la population, celle-ci comptera, à l'horizon 2040, 40% de personnes âgées de 60 ans et plus, et 19,3% de plus de 75 ans.

Dans le domaine de l'habitat, le nombre important de logements indignes et insalubres, la concentration de populations défavorisées dans certains quartiers, la dévitalisation des centres bourgs ruraux, la cohabitation subie et prolongée des générations chez les populations défavorisées, constituent des marqueurs de l'exclusion.

Enfin, les actes d'incivilité et de violence qui placent le département de la Guadeloupe au premier rang national, nourrissent un fort sentiment d'insécurité et d'injustice sociale préjudiciable à la cohésion sociale.

Dans cet environnement social, la problématique de l'emploi est particulièrement prégnante en Guadeloupe, et si les transferts sociaux constituent une réponse nécessaire, cette réponse demeure néanmoins insatisfaisante face à l'exigence d'autonomie économique et sociale des personnes.

Les difficultés du secteur économique à procurer de l'emploi de manière suffisante et pérenne, aggravées par l'insularité, voire la double insularité, ont pour corollaire un accroissement des dépenses d'aides sociales qui pèsent de façon plus en plus marquée sur les budgets des partenaires en charge des politiques sociales. Face à ces contraintes financières, et dans un contexte de raréfaction des ressources, l'expérimentation de réponses sociales innovantes apparaît comme un des vecteurs de promotion de l'inclusion sociale et de la lutte contre la pauvreté.

## FORMATION ET EMPLOI

### Adapter la formation et l'emploi en tenant compte des spécificités du tissu économique local

- **Enjeux spécifiques :**

En Guadeloupe, près de 50% des jeunes sont aujourd'hui au chômage. Ce triste record contraste avec les taux de chômage des jeunes en France hexagonale (aux alentours de 20%). Le constat est le même pour le chômage de longue durée et pour le chômage des femmes. L'impératif de cohésion sociale constitue un enjeu majeur pour la société guadeloupéenne. Elle nécessite un développement équilibré du territoire. La réduction de la fracture sociale demande un renforcement des formations professionnelles et, par-dessus tout, un développement économique créateur d'emplois durables.

Les principaux enjeux en matière d'inclusion sociale sont :

- La lutte contre l'illettrisme et le décrochage scolaire

- Le développement de la mobilité dans la formation
- L'amélioration de l'accès pour tous aux services collectifs (santé, logement et éducation)
- L'intégration des publics marginalisés grâce à une meilleure structuration de l'économie sociale et solidaire ainsi que l'encouragement à l'entrepreneuriat social. Le renforcement de la qualité et de l'efficacité de l'offre d'éducation locale pour accroître le niveau de qualification et le taux d'emploi des jeunes.

L'offre de formation dans les filières générales, technologiques et professionnelles doit être adaptée aux besoins locaux et doit anticiper les évolutions du tissu économique. La qualité et l'efficacité du système éducatif représente un enjeu majeur qui peut être maîtrisé par un service public d'orientation plus présent et là encore plus adapté au contexte du marché du travail ultramarin mais aussi grâce à un usage accru des TIC dans l'enseignement. L'Université des Antilles et de la Guyane (UAG) aurait tout intérêt à pdévelopper et renforcer les échanges avec d'autres universités caribéennes, européennes et internationales. Ainsi, elle pourrait bénéficier davantage du programme Erasmus Mundus visant à améliorer la qualité de l'enseignement supérieur grâce à des bourses et à la coopération académique entre les États membres et le reste du monde.

| **Adapter la formation et l'emploi en tenant compte des spécificités du tissu économique local** | |
|---|---|
| **Action 1**<br><br>**Renforcer les ressources humaines** | • Améliorer la formation des chefs d'entreprises et des créateurs par l'alternance<br>• Mettre à disposition des dirigeants d'entreprises, des jeunes et des demandeurs d'emploi les offres de contrat de formation par l'alternance.<br>• Créer un site Internet décrivant les différents contrats et donnant un tableau précis des formations en apprentissage ouvertes dans la région ou des organismes gérant des contrats de professionnalisation.<br>• Mettre en place un dispositif réactif d'identification des besoins en termes d'emplois et de compétences des entreprises visant à proposer une offre de formation adaptée aux besoins du marché<br>• Elaborer de véritables stratégies pour l'emploi en impliquant les acteurs locaux, publics, privés.<br>• Développer des formations en logistique, économie verte, (énergies renouvelables, biodiversité, tourisme durable, nautisme, gestion de l'exploitation forestière, la santé, les services à la personne (dépendance, tourisme sanitaire et les télécommunications ;<br>• Promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes diplômés<br>• Promouvoir l'information sur l'excellence managérial avec les grandes écoles de gestion<br>• Adapter la formation professionnelle aux besoins spécifiques du |

| | |
|---|---|
| | marché local tout en faisant la promotion de la culture de l'entreprenariat et l'utilisation du *e-learning* tout au long de la vie professionnelle. |
| **Action 2**<br><br>**Améliorer la qualité de la formation professionnelle** | • Favoriser la lisibilité des actions de formation<br>• Mettre en place des critères d'éligibilité structurant la démarche qualité<br>• Mettre en place une procédure d'évaluation<br>• Permettre l'accès à des formations spécifiques adaptées : comptabilité, gestion, management, ressources humaines, utilisation des outils de production modernes<br>• Encourager la formation des professionnels des secteurs traditionnels<br>• Promouvoir la formation, la mobilité universitaire et les échanges d'expériences<br>• Diversifier l'offre des centres de travail adapté, en lien avec les nouveaux métiers des services à la personne, du tourisme, des services aux entreprises et aux particuliers.<br>• Maîtriser les cycles de formation publics et privés<br>• Mettre en place un plan régional de la formation et de l'emploi |
| **Action 3**<br><br>**Promouvoir la mobilité des étudiants et des travailleurs** | • A l'aide du programme Erasmus, prendre en charge les frais de transport des étudiants entre la Guadeloupe et la France, afin de pallier aux contraintes de mobilité et le surcoût financier auxquels les étudiants guadeloupéens doivent faire face<br>• Faciliter la mobilité des étudiants vers les pays tiers proches, en assouplissant les conditions de participation des universités des RUP aux actions Erasmus Mundus. |
| **L'insertion régionale à travers la formation et l'emploi** | • Etablir des partenariats structurés de coopération avec des bourses pour la mobilité à tous les niveaux académiques, avec des établissements d'enseignement supérieur de pays tiers<br>• Promouvoir la formation, la mobilité universitaire et les échanges d'expériences professionnelles avec les pays voisins de la Caraïbe<br>• Amplifier la mobilité des jeunes en vue d'accélérer la maîtrise des langues étrangères (anglais et espagnol) |

## COHESION SOCIALE

### Favoriser l'épanouissement de la société guadeloupéenne via le développement d'infrastructures sociales, sportives et culturelles

- **Enjeux spécifiques :**

Le tissu associatif guadeloupéen est dense et dynamique. Cependant, il rencontre de nombreuses difficultés (manque de ressources financières et humaines), ce qui représente un véritable handicap pour le développement de leurs actions. Les principales activités proposées par le monde associatif guadeloupéen sont liées le plus souvent au sport et à la culture.

Le sport représente un facteur d'opportunité de développement important, avec notamment le sport de haut niveau Les bons résultats que connaissent les sportifs guadeloupéens doivent être accompagnés d'un meilleur accès aux équipements sportifs et à des infrastructures adaptées...

Les pratiques culturelles doivent être elle aussi mieux développés. Leurs perpétuations est nécessaire à la préservation de l'identité culturelle guadeloupéenne. Ces revendications ont par ailleurs émergées lors de la crise sociale de 2009.

En dépit de moyens limités, la politique sportive et culturelle s'appuie sur la volonté de reconnaissance identitaire et d'appropriation du patrimoine local, bâti et non bâti.

| **Favoriser l'épanouissement de la société guadeloupéenne à travers la culture et le sport** | |
|---|---|
| **Action 1**<br>**Mettre en place des activités pour l'épanouissement de la jeunesse guadeloupéenne** | • Apporter des réponses spécifiques aux besoins de loisirs des habitants : équipements de proximité, bassins de baignade, zones de plein air<br>• Inciter au renforcement des équipes de rue en partenariat avec la collectivité départementale en assurant une meilleure couverture géographique du territoire par ces équipes<br>• Prendre en charge la formation de ces équipes de manière à les professionnaliser<br>• Favoriser une réelle coordination entre toutes les équipes de rue, en faisant notamment de l'OIH (Observatoire des inadaptations et du handicap) l'instance de concertation, de coordination, et d'évaluation de ces équipes, et créer un nouvel observatoire de la jeunesse en déshérence<br>• Développer des actions du type théâtre forum dans les quartiers difficiles. C'est une manière ludique d'aborder des sujets « tabous » tels que la violence, la sexualité, l'inceste, le viol, la toxicomanie, la délinquance, et de susciter l'expression des jeunes sur ces problèmes<br>• Mettre des « outils » à la disposition des jeunes en concertation |

| | |
|---|---|
| | avec les équipes de rue qui en auront discuté avec eux : activités sportives, expressions corporelle et artistique, activités ludoéducatives. En contrepartie, ces jeunes auraient la coresponsabilité de l'entretien des lieux et du matériel.<br>• Mettre en place une démarche d'animation pérenne dans les lieux d'acceuil, avec le concours des professionnels qualifiés dans les domaines de l'animation et de la culture (objectif : transmettre des savoirs et susciter des vocations)<br>• Recenser et mettre en place les formations en lien avec les emplois identifiés dans le cadre de l'ouverture et le fonctionnement du musée MEMORIAL ACT (employabilité à terme) |
| **Action 2**<br><br>**Répondre aux problèmes de la vie quotidienne des jeunes** | • Développer les lieux d'écoute et d'accueil de jour permettant la satisfaction des besoins élémentaires au profit des 18-30 ans. De tels lieux existent mais ont des capacités insuffisantes. Leur accroissement implique un effort de la Région pour former le personnel éducatif et les équipes techniques et d'animation<br>• Favoriser la mise en œuvre de structures d'hébergements pouvant recevoir les jeunes adultes en difficultés<br>• Développer les structures d'accueil des sans –abri<br>• Mener des actions de resocialisation en direction des jeunes<br>• Favoriser l'ouverture des lieux d'écoute et d'acceuil sur toute la journée et en dehors des heures de bureaux (samedi, dimanche, jours fériés), en y développant des activités de resocialisation à visée pédagogique et éducative, conformément aux normes réglementaires.<br>• Augmenter le nombre d'encadrants |
| **Action 3**<br><br>**Favoriser l'insertion sociale par la culture et le sport** | • Participer au développement des initiatives en matière artistique. Des lieux d'exposition des arts plastiques tournés vers l'éducation populaire sont à inventer et à réaliser<br>• Participer à l'embellissement des paysages urbains par la réalisation, en partenariat étroit avec des associations habilitées, de fresques murales décoratives |
| **Action 4**<br><br>**Favoriser la mobilité de la population sur l'ensemble du territoire** | • Subventionner le SMTPCSM (Syndicat Mixte des Transports du Petit-Cul-de-Sac-Marin ; Pointe-à-Pitre, Abymes, Baie-Mahault, Gosier) pour la mise en place d'une tarification sociale à destination notamment des jeunes défavorisés<br>• Participer avec le Conseil général à l'ouverture du transport scolaire aux jeunes en parcours de formation et d'insertion professionnelle |

| | |
|---|---|
| | • Aider à la création d'une entreprise d'insertion qui oeuvrera dans le secteur du transport terrestre collectif à vocation sociale et, plus particulièrement, pour le transport de jeunes défavorisés en parcours de formation et d'insertion professionnelle. |
| **Action 5**<br><br>**Lutter contre le décrochage scolaire et l'illettrisme** | • Adhérer au Réseau Scolarité Insertion (RSI) qui a vu le jour en 2007 et qui regroupe plusieurs partenaires institutionnels : ADI, CAF, Conseil général, DSDS, Education nationale, Mission locale, MGI. En particulier, la Région interviendrait sur l'axe 2 (remédiation scolaire) du RSI en finançant des actions de soutien scolaire<br>• Cofinancer des actions de qualité et d'envergure dans la lutte contre l'illettrisme des jeunes en déshérence et en particulier, cofinancer des programmes de ce type pour les détenus, ou encore des programmes pour les jeunes apprentis dans les CFA<br>• Réactiver et cofinancer le projet PRECEED, sorte de tutorat étudiants/élèves prenant la forme de soutien et d'accompagnement scolaire des collégiens et lycéens en difficulté par les étudiants boursiers. Les étudiants percevraient une rémunération forfaitaire en partenariat avec le Rectorat et l'Université des Antilles et de la Guyane |
| **L'insertion régionale à travers la culture et le sport** | • Favoriser les échanges culturels et sportifs avec les autres pays de la Caraïbe<br>• Favoriser l'apprentissage des langues étrangères (anglais et espagnol) à travers le programme Cigarel. |

## SANTE ET SOLIDARITES

### Renforcer l'encadrement sanitaire et social de la population guadeloupéenne

- **Enjeux stratégiques :**

Département d'Outre-mer le plus peuplé après la Réunion, la rapidité de la transition démographique en Guadeloupe fera de celle-ci l'une des régions les plus vieillissantes dans 30 ans. Cette perspective est un défi pour l'offre de soins et pour la prise en charge des personnes âgées et/ou handicapée. Il convient d'anticiper des solutions telles que l'augmentation des lits d'hôpitaux, des EPAHD, des maisons de

retraite, des maisons médicalisées et, plus globalement, un système performant de prise en charge.

Cependant ces investissements demandent un fort soutien de l'Union Européenne pour les financer. Mais ce défi est aussi une opportunité pour les services à la personne en tant que gisement d'emploi. La promotion de l'Economie Sociale et Solidaire semble être une solution pertinente.

| **Renforcer l'encadrement sanitaire de la population** | |
|---|---|
| **Action 1**<br><br>**Valoriser les normes sanitaires et phytosanitaires européennes** | • Adapter le contrôle des importations en provenance de pays tiers<br>• Accompagner les États tiers pour qu'ils se rapprochent des normes sanitaires et phytosanitaires européennes<br>• Poursuivre le développement des EPHAD et diversifier les sources de financement (notamment pour les projets privés) |
| **Action 2**<br>**Lutter contre les addictions** | • Rendre les jeunes acteurs de la prévention contre la consommation de produits stupéfiants<br>• Informer sur les conduites addictives avec des rencontres éducatives et artistiques<br>• Donner au public une information sur les conduites de prévention et sur les risques que font courir les diverses<br>• Structurer le service d'aide à la personne : diagnostic des situations, renforcement des DLA |
| **Action 3**<br>**Améliorer les conditions de l'insertion sociale et professionnelle** | • La Région pourrait multiplier les passerelles vers les employeurs en soutenant la création de GEIQ (Groupement d'Entreprises pour l'Insertion et la Qualification) et en organisant des actions de parrainage des entreprises<br>• Renforcer les actions de prospection auprès des employeurs dans le but de favoriser l'immersion professionnelle et l'aide à la recherche d'emploi des jeunes. De même, multiplier les actions de sensibilisation à l'intérêt de la formation en alternance (contrats d'apprentissage et de professionnalisation)<br>• Soutenir l'observatoire féminin de la Guadeloupe dans ses actions<br>• Passer des accords avec les bailleurs sociaux dans l'attribution de marchés, en vue de l'inclusion d'un volet spécifique en direction de la jeunesse<br>• Favoriser les activités inter-générationnelles<br>• Mettre en place des aides financières pour les et mères en situation |

| | |
|---|---|
| | de chômage longue durée |
| **L'insertion régionale à travers la santé et les solidarités** | • Supporter tout ou partie de la charge incombant aux communes et aux associations pour le recrutement de nouveaux engagés, dans le secteur de l'environnement, du tourisme, ou encore de la coopération caribéenne (notamment en Haïti ou à la Dominique) dans le cadre de services civiques |

## AXE 4 : FAVORISER LA PARTICIPATION DE LA GUADELOUPE AUX PROGRAMMES HORIZONTAUX

L'excellence scientifique de la Guadeloupe est l'un de ses meilleurs atouts. Elle devrait permettre une meilleure intégration du territoire dans la recherche européenne. La mise en réseau visant au développement de connaissances scientifiques, d'échanges de bonnes pratiques, de transfert d'innovation et de savoir-faire tant au niveau local qu'au niveau européen constituent des opportunités non négligeables pour le secteur.

Or, les instruments de financements tels que Cosme et le programme de recherche H2020 ne tiennent pas compte de la particularité du territoire.

### ▪ Le programme de Recherche Horizon 2020

Sur la programmation 2007-2013, les problématiques des outremers qui auraient pu bénéficier d'un financement au bénéfice de la recherche sont insuffisantes voir pas représentées d'où un faible taux de participation et de réussite. De même les acteurs de la recherche regrettent que le 7ème programme cadre n'est pas pu permettre la coopération régionale en matière de recherche.

La région possède des équipements et des compétences reconnus. Le potentiel de recherche et d'innovation existant en matière de biodiversité, de filières traditionnelles et émergentes, de développement des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation énergétique, d'agroalimentaire, de santé sont autant de thématiques spécifiques et à forte valeur ajoutée qui nécessitent un appui des fonds européens de recherche.

La participation à ces programmes devrait fortement contribuer à l'intégration des centres de recherches à des réseaux européens, régionaux et internationaux. Il s'agit à la fois de permettre un développement des connaissances sur le territoire et d'implémenter une recherche tournée vers le marché. Le projet Netbiome[28] est un bon exemple d'une collaboration en matière de recherche sur la biodiversité entre 11 partenaires[29] dont la Guadeloupe Mais les exemples sont peu nombreux, le projet

[28] http://www.netbiome.org/

[29] La Guadeloupe , Martinique, Guyane, La Réunion, la Nouvelle Calédonie, et la Polynésie française. Curaçao, St. Martin (partie hollandaise), Bonaire, Saba, St. Eustache, Azores, Madère, les îles canarie et les 9 états indépendants du royaume uni.

Netbiome est par conséquent le projet de référence, signe que l'appui du programme Horizon 2020 peut dynamiser les pratiques de travail en commun en cours.

Dans la future programmation 2014-2020, la Guadeloupe devrait pouvoir compter sur son meilleur atout et se positionner en tant que leader sur le marché de l'innovation technologique et non technologique dans son bassin régional, si et seulement si les règles d'éligibilité et de partenariat du programme Horizon 2020 permettent une coopération régionale avec les pays tiers et pas seulement un partenariat qui soit principalement entre partenaires européens.

- **Le programme COSME : un outil ad hoc pour les PME mais inaccessible aux PME de la Guadeloupe**

Afin d'atteindre ses objectifs de croissance intelligente, durable et inclusive, l'Union Européenne a placé la compétitivité au cœur de sa programmation. Représentant 58% de chiffres d'affaires et 67% de l'emploi, les PME constituent un moteur de croissance et d'emploi pour l'Europe. Dans ce contexte, le futur programme COSME s'adresse exclusivement aux PME pour limiter les freins à leur croissance et les déficiences du marché.

Dans sa communication de juin 2012, la Commission Européenne précise que « La participation des RUP dans les réseaux de RDT sera capitale pour assurer une croissance «intelligente» dans ces régions.

Les TPE/PME de la Guadeloupe sont des véritables leviers de l'emploi local, non délocalisable, et elles sont réparties sur l'ensemble du territoire avec quelques concentrations autour de zones d'activité économique. Elles font face à des difficultés des financements ;

Le programme Cosme,et en particulier l'objectif spécifique qui vise à « Améliorer l'accès au financement pour les PME, sous la forme d'investissements en capital-risque et sous la forme de prêts» est un instrument qui pourrait apporter des solutions efficaces aux problématiques des entreprises locales.

Or, à l'instar de la période 2007-2013, la participation de la Guadeloupe se voit restreinte en termes de règles relative à la participation et à l'éligibilité du partenariat. La liste des pays tiers éligibles est trop restreinte et ne permet pas une coopération entre la Guadeloupe et son environnement. Le programme devrait rendre automatiquement éligible les pays voisins des RUP et faciliter ainsi, dans une perspective de croissance, la création de synergie entre entreprise et l'accès à de nouveaux marché entre autres.

Lors de la prochaine révision du programme COSME, une meilleure prise en compte des intérêts des entreprises locales est demandée. Le programme Cosme devrait veiller à une meilleure participation des entreprises locales guadeloupéennes.

- **BEST : une action préparatoire ancrée et en cohérence avec les priorités du territoire**

L'action préparatoire BEST «Régime volontaire pour la biodiversité et les services éco-systémiques dans les territoires des régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer de l'Union européenne» est le premier dispositif crée en 2010 et dédié entièrement à la protection de l'environnement des RUP. Elle permet de de

faire face au changement climatique est à la nécessité de préservation de la biodiversité tropicale et subtropicale.

Doté d'un budget limité de 2 millions pour 8 régions, sur les deux appels à proposition lancés, l'engouement des acteurs s'est démontré par la soumission de 84 projets dont 16 financés. De par la proximité crée avec les différents porteurs de projet, BEST a remporté un franc succès au niveau local et régional. Il s'agit là d'un programme efficace qui a su s'adosser aux priorités des RUP et répondre aux attentes des acteurs de terrain.

2013 marques la fin d'un programme d'excellence basé sur les appels à proposition, désormais substitué par un appel d'offre visant à implémenter une plateforme online. La région Guadeloupe souhaite pouvoir être s'impliquer pleinement et assurer une continuité en termes d'égalité d'accès aux petits porteurs de projet.

- **Le programme Changement social et Innovation sociale : développer l'économie sociale et solidaire en Guadeloupe**

En termes d'inclusion sociale, le développement du secteur de l'économie sociale et solidaire et du tissu associatif local peut être vecteur de cohésion sociale et de création d'emploi.
Encore faiblement organisée, le territoire est propice au développement structuré de l'innovation et l'économie sociale sous forme d'entreprise sociale. Il n'existe pas, au niveau européen, de définition précise des entreprises sociales. Cependant, ces dernières sont reconnues de par leur démocratie interne où l'individu est placé au cœur du processus de production de biens et de services. Des entreprises qui visent l'intérêt général et qui pourraient contribuer à favoriser l'inclusion sociale, en particulier des jeunes dont, et pour rappel, 53,2% des jeunes de 15-24 ans sont au chômage en 2011 selon l'Eurostat 2012.

Outre la thématique de la jeunesse, les problématiques du vieillissement, en particulier l'aide aux personnes âgées constituent également de bonnes bases de travail en collaboration avec des partenaires européens, Les futures pressions qui seront exercées sur les dépenses de santé du fait d'une tendance à la hausse de la demande d'aide et d'i une pénurie de main d'œuvre qualifiée appellent d'ores et déjà à une anticipation de ces changements.

.Des pratiques sur le terrain gagneraient à être identifiées, connues et à être confrontées à d'autres pratiques existantes au sein d'autres régions européennes. De même, un transfert d'innovation sociale vers la Guadeloupe pourrait être envisagé via le montage d'un partenariat basé sur la création d'une synergie inédite de niveau européen sur le thème de l'inclusion sociale de la jeunesse via les outils de l'économie sociale et solidaire.
Dans ce sens, **le programme Changement social et Innovation sociale**, dans sa composante **Progress** (programme pour l'emploi et la solidarité sociale) constitue l'instrument adéquat pour faire émerger les pratiques existantes et dynamiser un secteur en mal de développement. L'économie sociale et solidaire peut constituer un bon levier de développement économique et de création d'emplois durable et ancré localement.

## EFFETS MULTIPLICATEURS DU PLAN D'ACTION DE LA REGION GUADELOUPE

La mise en œuvre du plan d'action devrait, sur base d'un usage renforcé de l'Art. 107 et de l'art. 349 du TFUE, apporter un impact bénéfique à l'ensemble des acteurs. Ces derniers ont été invités à contribuer aux propositions d'action du plan. La vision de la Guadeloupe pour 2020 repose, de ce fait, sur une vision partagée dont les résultats attendus et l'impact concernent différents types de bénéficiaires:

**Bénéficiaires directs :**

- Les citoyens et plus largement la population locale
- Les organisations sectorielles et intersectorielles locales
- Les acteurs de la recherche et du monde académique et universitaire
- La société civile, des experts/spécialistes, des parties prenantes

Les effets multiplicateurs du plan d'action de la Guadeloupe doivent s'entendre :

- **En termes de développement économique** de ses entreprises tant au niveau local qu'au niveau régional. Ces entreprises de petite taille sont de véritables leviers pour la création d'emplois locaux, non délocalisables.
- **En termes d'inclusion sociale**, il s'agit de contribuer au bien-être social et économique des citoyens. Dans cette perspective, le citoyen est perçu dans une approche intégrée incluant les dimensions sociales, d'habitat, d'éducation, de formation et d'emploi.

**En termes d'insertion dans l'environnement régional via une coopération avec les pays tiers** L'impact voulu du plan d'action de la Guadeloupe s'envisage bien au-delà des limites de son propre territoire. Il s'agit de renforcer la coopération et l'intégration interrégionale pour chacun des axes stratégiques présentés. La coopération entre la Guadeloupe et le pays tiers voisins pourraient contribuer à développer des projets communs à impact régional, voire national et européen. L'ensemble des acteurs de la coopération a la capacité de faire émerger des projets à forte valeur ajoutée si les conditions d'une articulation FED/FEDER sont réunies

Le rayonnement économique des entreprises locales dans leur bassin régional passe par une compétitivité hors coût, la montée en gamme sur certains produits, la diversification, l'innovation organisationnelle, technique et non technologique entre autres, en vue de l'exportation d'un savoir-faire de qualité.

## CONCLUSION GENERALE

Micro-économie à caractère insulaire, la Guadeloupe à de nombreux défis à relever à l'horizon 2020 en matière d'emploi et d'inclusion sociale, de durabilité et de compétitivité. Une structuration de nombreuses filières est nécessaire ainsi qu'un besoin d'appui en matière d'ingénierie, un soutien à l'emploi et à l'éducation de la jeunesse. Du fait du malaise social ambiant, l'inclusion sociale et la prise en compte de l'être humain dans son intégralité doivent demeurer au cœur des priorités pour les six prochaines années.

Dès lors, face aux opportunités et menaces, la région Guadeloupe souhaite une meilleure intégration au sein du marché unique. Pour cela, la stratégie « Guadeloupe 2020 » est axée vers une croissance intelligente, durable et inclusive qui s'appuie sur une valorisation européenne et interrégionale de ses atouts. En effet l'exceptionnelle biodiversité dont elle bénéficie, représente un potentiel en termes de d'innovation et de recherche. A travers la mise œuvre de ce plan d'action, la Région Guadeloupe créera des conditions favorables à un développement économique durable qui puisse préserver cette biodiversité. La problématique de l'emploi face à une augmentation des taux de chômage doit aussi rester une priorité. Par ailleurs, la frilosité des banques, surtout en termes d'investissement matériels et d'innovation laisse envisager les fonds européens comme principales aides financières pour les TPE et les PME de Guadeloupe. Ces petites entreprises représentent de véritables chefs de file de projets innovants et d'investissement productifs nécessaires pour santé économique de l'archipel.

Ces résultats ne pourront être atteints que par un engagement renouvelé de l'Europe en Guadeloupe. En effet, la modernisation et la diversification de l'économie est un processus engagé qui nécessite un soutien de l'ensemble des fonds disponibles et une meilleure prise en compte des spécificités structurelles citées par l'article 349 du TFUE.

.

**ANNEXE : Tableau des Programmes Horizontaux et autres fonds européens d'intérêt pour la Guadeloupe**

| Programmes européens | Domaine/<br>sous programme | Actions en Guadeloupe en lien avec les priorités des programmes |
|---|---|---|
| **« Horizon 2020 »** | **Recherche et Innovation**<br>**Energie** | -Encourager l'excellence scientifique existant, le dynamisme, et l'innovation (nouveaux produits, etc.), de la recherche en Guadeloupe en vue de soutenir la diversification de l'économie.<br>-Favoriser l'intégration de la recherche guadeloupéenne dans l'espace européen de recherche en vue du montage de projets à haute valeur ajoutée et effets multiplicateurs. |
| **Changement social**<br>**et innovation sociale** | **1) Progress**:programme pour l'emploi et la solidarité sociale<br>**2) Instrument de micro-financement Progress et entrepreneuriat social** | -Développer des projets européens sur des enjeux communs aux RUP en termes de cohésion sociale (emploi des jeunes, ..)<br>-Identifier, valoriser les pratiques d'économie sociale émergentes ou existantes |
| **Erasmus pour Tous**<br>***A noter : les terminologies Leonardo Da vinci, Grundtvig, Comenius ne seront substituées post 2013 par le terme Erasmus pour tous.*** | **Education- Formation**<br>**Jeunesse et Sport** | -Favoriser la mobilité des étudiants guadeloupéens vers l'Europe en prenant en charge les frais de déplacement<br>- Renforcer les compétences professionnelles chez les jeunes guadeloupéens par l'apprentissage et l'alternance |

| | | |
|---|---|---|
| **Cosme** | **Compétitivité des entreprises et des PME** | -Favoriser l'accès des PME aux financements (capital-risque, fonds propre)<br>-Soutenir la croissance et la compétitivité hors coût (via la recherche et le développement de produits innovants) des TPE/PME<br>-Encourager l'esprit d'entreprise en Guadeloupe<br>- Favoriser l'accès des TPE/PME à de nouveaux marchés caribéens pour limiter le manque d'économie d'échelle<br>- Favoriser le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour combler le retard de la région. |
| **Fond de cohésion** | **Réseaux de transport - Développement durable-Général** | - Pour que la France y soit éligible mais uniquement pour ces départements d'outre-mer |
| **EUROPE CREATIVE** | **Culture** | - Accompagner la structuration des acteurs de la filière culture<br>-Accompagner les changements la modernisation liés aux mutations technologiques<br>-Favoriser la mise en œuvre d'une ingénierie<br>-Renforcer les compétences et la capacité des opérateurs à porte des projets culturels |
| **Connecting Europe Facility**<br>***Connecter les infrastructures européennes*** | **TIC, services et infrastructures Digital** | -Favoriser la couverture en haut débit de l'ensemble du territoire. |